PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Revue de presse du 12 mai 2026

Accédez directement à l'article souhaité depuis cette page sommaire en cliquant **l'icône** **située en haut à gauche de cette page Résana.**

Loup

- Capturé en forêt, un loup a été anesthésié et pris en charge par les services de l'État en Seine-Maritime – 76 actu
- « Il fallait éviter qu'il lui arrive quelque chose » - capturée en Normandie, une louve mise en sécurité dans un parc – Ouest France

Économie et vie des entreprises

- Série. Quelle ville est la plus attractive pour l'emploi entre Rouen et Le Havre ? - Ce que disent les chiffres – 76 actu
- Emploi. 100 700 projets de recrutement en Normandie en 2026 - une entreprise sur quatre prévoit d'embaucher – Ouest France
- Rouen - pourquoi la prochaine facture de vos artisans risque d'être plus salée que prévu ? - Paris Normandie
- Parole d'expert. Recrutement - pourquoi des entreprises normandes ne trouvent toujours pas de salariés ? - Paris Normandie
- Un an après l'annonce du plan social chez Saverglass au Havre, les syndicats restent mobilisés - Paris Normandie
- Entreprise. À Lillebonne, ce nouvel espace veut séduire jeunes entrepreneurs et PME – Le courrier cauchois

Sécurité

- Un immeuble évacué pour une alerte à la bombe à Dieppe - « tout le monde flippait » - Les informations dieppoises
- Fausse alerte à la bombe dans un immeuble à Dieppe - des habitants évacués - Paris Normandie
- Évacuation urgente du collège Raoul Dufy ce lundi au Havre - que s'est-il passé ? – 76 actu
- Le Havre. Alerte à la bombe au collège Raoul-Dufy, les élèves évacués - Paris Normandie
- Deux accidents, des blessés et un cheval en divagation lors de ce rallye automobile en Seine-Maritime – 76 actu
- « Il n'a pas été pensé pour les cyclistes » - des collectifs se mobilisent pour dénoncer la dangerosité du pont de Normandie – BFM Normandie
- Une jeune plaquée au sol, menacée d'un couteau sous la gorge dans cette commune de Seine-Maritime – 76 actu
- « Un drame aurait pu se produire » - victime d'une marnière en Seine-Maritime, il raconte les mois qui ont suivi – 76 actu
- Seine-Maritime - près de l'A13, la police a fait la chasse aux surcharges et aux comportements à risques – 76 actu
- Près du Havre. Dégradations, tags insultants et menaçants - qui peut bien en vouloir à la Maison de l'Estuaire ? – Le courrier cauchois

Social et société

- À Rouen, le foyer des Cèdres qui accueille des personnes vulnérables va fermer à la fin de l'année 2026 - ICI
- Après l'incendie d'une maison près du Havre, la solidarité s'organise - Paris Normandie

Justice

- Animaux morts, matériel perdu… Mais pourquoi cet homme a incendié en série de nombreux hangars agricoles ? – France 3
- « Les jeunes ne sont pas pires aujourd'hui qu'hier » - une nouvelle directrice à la protection judiciaire de la jeunesse – Ouest France

Travaux et aménagements

- Caudebec-en-Caux. Travaux de maintenance sur le pont de Brotonne - la circulation modifiée – Le courrier cauchois

Logement

- Logements neufs sinistrés près du Havre - la galère s'est prolongée pour les locataires - Paris Normandie

Politique

- Meetings, réunions d'appartement… Comment Édouard Philippe compte être « le » candidat de la droite pour la présidentielle 2027 – France 3
- « Structurer » et participer à la campagne d'Édouard Philippe - Laurent Bonnaterre reste référent d'Horizons – 76 actu

Santé

- Quelles sont les solutions face à la pénurie de dermatologues qui s'aggrave en Normandie ? - Paris Normandie
- Le mois de mai pour sensibiliser aux cancers de la peau - « On est très mal placé en Normandie » - Paris Normandie
- Au CHU de Rouen, entre soupçons de fraude et accusations de harcèlement moral - Le Poulpe

Mobilité

- Le trafic SNCF interrompu dans les Yvelines vers Paris, des conséquences jusqu'à Caen et Le Havre – Ouest France
- Pont de l'Ascension - voici les heures à éviter sur les routes de Normandie selon Bison Futé - Paris Normandie

Grands *événements*

- Les travailleurs du Festival de Cannes dénoncent leur « criblage » administratif - Mediapart

Acteurs publics

- Logement des fonctionnaires _ les chiffres qui confirment l'urgence
- Hautes fonctionnaires, diplomates, magistrates - la parité marque le pas au sommet de l'État

- Finances publiques - la Cour des comptes alerte sur la nécessité de réduire les reports de crédits
- La Caisse des dépôts signe avec Mistral AI pour équiper ses agents
- “La responsabilité financière ne sanctionne pas les mauvais stratèges, mais les décisions irrégulières”

actu.fr

Capturé en forêt, un loup a été anesthésié et pris en charge par les services de l'État en Seine-Maritime

Sébastien Aliome

4–5 minutes

Une femelle loup a été capturée près de Londinières ce dimanche 10 mai. Elle a pu être endormie et emmenée en lieu sûr par les services de l'État lors d'une journée très animée.

Sur le même thème

- Animaux
- Pays de Bray

Article réservé aux abonnés



La louve capturée en Pays de Bray a pu être déplacée par les autorités compétentes et mise en sécurité. ©Photo fournie au Réveil

Par Sébastien Aliome Publié le 11 mai 2026 à 10h53

Ce **dimanche 10 mai 2026**, c'était branle-bas de combat dans la petite commune de **Saint-Pierre-des-Jonquières**, près de Londinières (**Seine-Maritime**). Un loup, ou plutôt une louve a été **capturée et anesthésiée** avant d'être emmenée dans un lieu sûr et adapté.

Et cela a pris une bonne partie de la journée. On vous raconte.

Un gros déploiement pour s'occuper de la louve

Dans la matinée de ce 10 mai, **des chasseurs** présents dans une forêt découvrent la louve prise dans un petit piège à renards. Un piège qui ne blesse pas les animaux, bien loin de l'image des anciens pièges que nous pouvons avoir en tête. L'animal se situe entre la route de la Trinité et la D920 qui relie **Londinières à Smermesnil**, dans un secteur boisé.

Aussitôt, ils appellent la gendarmerie. Dès lors, c'est tout un déploiement qui se rend dans le village. « Il y a eu les gendarmes, les services de l'État, les services vétérinaires de protection de la population, mais aussi un vétérinaire du parc de Clères et des jeunes agriculteurs. Nous étions également trois élus sur place » décrit **Bénédicte Biller**, maire de la commune.

Que faire de la louve ?

Tous les protagonistes échangent alors afin de savoir ce qu'il va advenir de la louve apeurée et trempée en cette journée de pluie.

> Il a été décidé que ce serait le vétérinaire du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) de Seine-Maritime qui s'en charge.

Le professionnel parvient à endormir la bête avec un fusil à flèches hypodermiques. La louve est alors prise en charge par les services de l'État.

Il a d'abord été envisagé de la relâcher sur les lieux, après analyses. Mais face à l'inquiétude des agriculteurs présents et après réflexion, la louve a été emmenée, et même escorté dans une cage, jusqu'au parc de

Muchedent en vallée de la Varenne qui détient des loups et des bisons. « Elle va d'abord être mise en quarantaine par les équipes spécialisées sur place. Toute cette procédure aura duré de 10 h 30 à 17 h environ » conclut **Bénédicte Biller** qui veut saluer le déploiement et la mobilisation de l'ensemble des services qui sont intervenus cette fin de semaine dans sa commune.

Une zone de dispersion des loups

Quant à savoir s'il s'agit du spécimen vu au mois de mars 2026 du côté de **Wanchy-Capval** dans le Pays de Bray, impossible de le dire avec certitude. Rappelons toutefois que depuis son **retour en France** dans les années 1990, le loup est en phase d'expansion naturelle. Des individus, souvent jeunes, peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres.

La Seine-Maritime se situe aujourd'hui dans une **zone de dispersion**. « La présence d'un loup ne signifie pas nécessairement son installation, comme le montrent les précédents épisodes dans le département, l'installation est caractérisée uniquement lorsque des indices de présence sont relevés sur une période de deux ans » soulignent les services de la préfecture.

Rappelons enfin que le loup est un animal protégé.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

ouest-france.fr

« Il fallait éviter qu'il n'arrive rien à cette louve » : capturée en Normandie, elle est mise en sécurité dans un parc

Claude Maine

7–9 minutes

Une louve a été découverte, dimanche 10 mai 2026 dans un endroit boisé près de la commune de Saint-Pierre-des-Jonquières (Seine-Maritime). Elle a été anesthésiée avant d'être transportée dans un parc animalier proche.



Une louve a été découverte, dimanche 10 mai 2026 près de la commune de Saint-Pierre-des-Jonquières (Seine-Maritime). Elle a été anesthésiée avant d'être transportée dans un parc

animalier proche. Illustration | BEATRICE LE GRAND / ARCHIVES OUEST-FRANCE

Publié le 12/05/2026 à 07h05

«J'ai été prévenue, dimanche 10 mai 2026 matin, qu'un loup avait été pris dans un piège que les chasseurs sont autorisés à poser dans la forêt», indique Bénédicte Biller, maire de Saint-Pierre-des-Jonquières, jointe par Ouest-France. Cette commune est située au nord de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Maritime).

L'animal, qui se révélera être une louve, se trouvait alors dans un bois près de la route de Dieppe (RD920) entre Londinières et Smermesnil.

Lire aussi : La présence d'un nouveau loup officiellement confirmée en Seine-Maritime

L'animal prise en charge par un vétérinaire

«Elle a été capturée et prise en charge par un vétérinaire du Sdis (Service départemental d'incendie et de secours) de Seine-Maritime car il fallait la mettre en sécurité, poursuit l'élue. Il fallait éviter qu'il n'arrive rien à cette pauvre louve. L'opération a duré très longtemps, le temps de contacter tous les services compétents.»

À savoir les pompiers, les gendarmes, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la Direction départementale de la protection des populations (DDPP 76), notamment.

« La louve a été anesthésiée »

«La louve a été anesthésiée par le vétérinaire à l'aide d'un fusil à flèches hypodermiques puis elle a été mise en sécurité», poursuit Bénédicte Biller.

Avant d'être transportée jusqu'au Parc canadien Rêves de bisons à Muchedent, toujours en Seine-Maritime. Là, se développe le plus grand élevage de bisons américain d'Europe. Quatre meutes de loups en semi-liberté évoluent aussi dans la forêt du parc. «La louve y a été mise en quarantaine.»

Lire aussi : Le loup en Normandie : retour sur plusieurs attaques de moutons depuis cinq ans

Un loup ou une louve formellement identifié

«C'est la première qu'on trouve un loup dans la commune, observe Bénédicte Biller réélue récemment à la tête de cette commune de 74 habitants. Un ou une congénère ou cette louve a été vu(e) pas loin d'ici dans le pays de Bray.»

Effectivement, un loup ou louve a été repéré(e) mercredi 25 mars 2026 dans la commune de Wanchy-Capval au nord de Londinières. La préfecture a confirmé la présence de cet animal.

actu.fr

Série. Quelle ville est la plus attractive pour l'emploi entre Rouen et Le Havre ? Ce que disent les chiffres

Matéo Lhernault

7–9 minutes

En se basant sur plusieurs thématiques, la rédaction de 76actu propose de comparer deux villes rivales : Rouen et Le Havre. Pour ce troisième épisode, on se focalise sur l'emploi.

Sur le même thème

- Chômage
- Emploi

Article réservé aux abonnés



Rouen ou Le Havre, dans quelle ville avez-vous le plus de chance de faire carrière ? (©Montage 76actu)

Par Matéo Lhernault Publié le 12 mai 2026 à 7h17

Vous ne le savez peut-être pas mais *76actu* se divise en deux rédactions : une à Rouen et une au Havre. Et il n'est pas rare entre nous d'user (voire d'abuser) de superlatifs pour savoir **laquelle des villes est la meilleure**. Et ce, sur tous les fronts : la plus ensoleillée, la plus polluée, la plus agréable à vivre, là où sont les meilleurs restaurants, etc.
Étant donné qu'on n'arrive jamais à se mettre d'accord, on a voulu comparer nos avis aux faits. Comment ? En vous proposant une série d'articles – ou devrions-nous dire de « battles » – sur différentes thématiques.
Pour ce troisième épisode, on a voulu savoir laquelle des deux villes était la plus attractive pour l'emploi, après nous être penchés sur la pollution et les salaires. Le Havre ! dit le Havrais. Évidemment que c'est Rouen ! dit le Rouennais. Mais les faits parlent d'eux-mêmes.

Comme une bataille commence toujours par une reconnaissance du terrain, il nous faut donner à nos lecteurs quelques éléments de contexte. Pour cet article, nous nous sommes appuyés sur les données de France Travail Normandie, lesquelles sont **comptabilisées par bassin d'emploi**, et **non par ville**. Les chiffres évoqués plus bas concernent donc les bassins d'emploi du Havre et de Rouen. Loin de fausser la réalité, ces chiffres donnent une représentation des deux villes et de leurs périphéries.

Le taux de chômage

Quand on se demande : « Vais-je pouvoir réaliser mes ambitions personnelles dans ce territoire ? », en le regardant de surplomb à la manière d'un vautour, on commence en général par regarder **le taux de chômage**. Alors pas de suspense : les taux de chômage entre Rouen et Le Havre sont sensiblement les mêmes avec respectivement **8,9% et 9,5%** de demandeurs d'emploi, selon le premier bilan trimestriel 2026 de France Travail Normandie.

Un point pour Rouen ? Pas si vite. En regardant l'historique du taux de chômage en Seine-Maritime, on constate deux dynamiques bien

différentes entre les deux métropoles de la Seine-Maritime sur les cinq dernières années. Une période où le nombre de chômeurs de catégories A,B et C n'a presque pas évolué au Havre, à une centaine près. On compte ainsi 24 783 demandeurs d'emploi dans le bassin du Havre aujourd'hui. À Rouen, la dynamique est bien différente puisque le bassin d'emploi a gagné près de 5 000 chômeurs depuis 2022, culminant aujourd'hui à 44 118 demandeurs d'emploi.

Pour résumer, les chiffres du chômage nous indiquent que Rouen reste plus compétitive que Le Havre pour attirer les travailleurs, mais son attractivité se réduit d'année en année.

L'offre d'emploi

Si les taux de chômage donnent un premier indicateur de la situation du marché du travail, ils ne sauraient offrir une vue complète de l'attractivité des deux bassins d'emploi. Il faut donc confronter ces chiffres à l'offre d'emploi pour savoir dans quelle ville, de Rouen ou du Havre, on peut projeter ses plans.

À lire aussi



- INFOGRAPHIES. En quête d'un nouvel emploi à Rouen ? Voici les secteurs qui recrutent le plus en 2026 dans la métropole

Sur ce point, la récente enquête de France Travail Normandie sur les besoins en main d'œuvre nous renseigne. L'étude a chiffré les **projets d'embauche** des bassins de Rouen et du Havre. On compte ainsi **7 370** projets au Havre, et **15 393** à Rouen. Deux fois plus de projets de recrutement ? Là encore, pas tout à fait puisqu'au regard de la démographie, le bassin d'emploi de Rouen concentre 473 000 habitants,

là où le bassin havrais en compte 250 000, selon le dernier recensement de l'Insee datant de 2022. On a donc deux fois plus d'offres d'emploi, mais sur un territoire qui compte (presque) deux fois plus d'habitants.

À lire aussi



- INFOGRAPHIES. Emploi : quels secteurs recrutent le plus au Havre ? L'enquête sur les besoins de main d'œuvre 2026 est là

Sur les projets d'embauche aussi, la perte d'attractivité du bassin d'emploi rouennais gagne du terrain. Par rapport à l'année dernière, le nombre de projets d'embauche a reculé de 10% (!) là où le bassin du Havre n'a perdu que 1,7%.

Les embauches plus difficiles à Rouen

Un autre chiffre évocateur que met en lumière l'enquête sur les besoins en main d'œuvre 2026, celui sur **les projets d'embauche jugés « difficiles »,** par les conditions de travail et de rémunération peu attractives. À Rouen, 45% des projets d'embauche sont jugés difficiles à pourvoir, contre 42% au Havre, offrant un léger avantage pour la cité Océane.

Mais l'enquête de France Travail Normandie sur les besoins en main d'œuvre nous éclaire surtout sur la différence des métiers en tension dans les deux plus grosses agglomérations de Seine-Maritime.

À Rouen, les offres des secteurs de la **construction** et des **services aux entreprises** sont les plus difficiles à pourvoir avec respectivement 53% et 54% de projets d'embauche jugés difficiles. Viennent ensuite l'**industrie** et les **services aux particuliers** (43% et 42% de projets d'embauche difficiles). Enfin dans le **commerce**, 38% des emplois sont jugés difficiles

à pourvoir.

Au Havre aussi, le secteur de la **construction** est en tension, mais à un degré bien différent puisque **71%** des projets d'embauche y sont jugées « difficiles », les métiers du commerce y sont beaucoup plus difficiles à pourvoir (58% de projets difficiles) alors que l'industrie et les services aux particuliers montrent un degré de complexité moyen (42% et 39% d'embauches difficiles).

En clair, les ouvriers du BTP auront plus de chance de trouver un emploi sur Rouen, les métiers du commerce attirent plus à Rouen. Concernant l'industrie et les services aux particuliers, aucune différence majeure n'est à souligner. Le point va à Rouen.

Et pour les saisonniers ?

Concernant les travailleurs saisonniers, ils trouveront plus d'offres dans la ville aux cent clochers. **2 768** projets d'embauche y sont répertoriés mais ne représentent que 18% des projets de recrutement pour l'année 2026. Au Havre, si on ne compte que **1 810** offres saisonnières, elles représentent 25% de l'offre totale des projets d'embauche sur l'année. Le littoral joue en faveur de la cité Océane.

Pour cette troisième manche des battles Rouen – Le Havre de *76actu*, Rouen reste plus attractive que Le Havre concernant l'emploi, bien que de nombreux indicateurs soulignent un essoufflement marqué de la dynamique du marché du travail. Notre conseil : rester à Rouen pour le moment, mais ne vous attardez pas. Le Havre est la prochaine terre des vainqueurs.

Suivez l'actualité de Rouen sur notre chaîne WhatsApp et sur notre compte TikTok

Suivez l'actualité du Havre sur notre chaîne WhatsApp et sur notre compte TikTok

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

ouest-france.fr

Emploi. 100 700 projets de recrutement en Normandie en 2026 : une entreprise sur quatre prévoit d’embaucher

Marc BRAUN

6–8 minutes

Article premium, Réservé aux abonnés (contenu complet accessible)

Selon l’enquête annuelle « Besoin de main-d’œuvre » réalisée par France Travail en Normandie, il ressort qu’une entreprise sur quatre prévoit d’embaucher, soit 100 700 projets de recrutement à la clef dans la région. Une tendance à la baisse par rapport à 2025. Le point sur les métiers les plus recherchés par département.



Les serveurs de café-restaurant figurent parmi les emplois les plus recherchés. | MARC OLLIVIER/OUEST-FRANCE

Publié le 11/05/2026 à 18h01

Pour cette enquête portant sur 2026, France Travail a interrogé, fin 2025, 82 000 établissements : 20 648 ont répondu sur leurs projets de création,

de remplacement de postes en CDI, à temps partiel ou saisonniers. La Seine-Maritime concentre le plus d'intentions d'embauches avec 34 897 projets, soit 35 % du total en Normandie. Viennent ensuite le Calvados avec 27 166 projets et 27 % des intentions d'embauche, la Manche avec 18 % des projets, l'Eure avec 13 % et l'Orne avec 7 %. Dans la Manche 26,7 % des établissements ont prévu de recruter, 24,9 % dans le Calvados, 21,8 % en Seine-Maritime, 21,4 % dans l'Orne et 20 % dans l'Eure.

Lire aussi : Des milliers d'embauches et de plus en plus de formations : en Normandie, le secteur du nucléaire est en plein essor

Les services en pole position

Près d'une entreprise normande sur quatre (23 %) envisage de réaliser au moins une embauche au cours de l'année 2026, une tendance à la baisse cependant par rapport à l'année précédente (-10 %). C'est dans l'industrie manufacturière que la part d'établissements envisageant d'embaucher est la plus importante (30,6 %). Mais ce sont bien les services aux particuliers (santé humaine, action sociale, hébergement, restauration, administration publique) qui se posent en premiers pourvoyeurs d'emploi cette année.

Les métiers les plus recherchés

La vente, le tourisme et les services concentrent 39 % des intentions régionales, soit 39 269 projets de recrutement envisagés pour 2026. Les métiers d'aides à domicile et auxiliaires de vie, de serveurs de café-restaurant, d'agents d'entretien de locaux, d'aides de cuisine et d'employés polyvalents de la restauration sont les profils les plus recherchés. Le social et médico-social recensent 15 % des projets régionaux, soit 15 402 intentions d'embauche. Plus de 4 200 projets concernent d'ailleurs des aides-soignants. Les ouvriers des secteurs de l'industrie représentent 11 % des besoins évoqués en Normandie, avec 11 553 projets de recrutement. Les projets concernant des ouvriers peu qualifiés des industries agroalimentaires sont les plus nombreux.

Lire aussi : Recrutement des cadres en Normandie : 2025 en retrait, mais 2026 source d'espoir

Difficultés de recrutement en recul

Les employeurs anticipent des difficultés de recrutement pour 48 % de leurs projets (- cinq points par rapport à 2025). Si la part des difficultés est en recul sur tous les secteurs, la diminution est plus forte dans le commerce (-10 points). Les difficultés sont en baisse de sept points dans la construction, domaine d'activité dans lequel elles restent toutefois les plus fortes (68 % sur plus de 7 000 projets).

paris-normandie.fr

Rouen : pourquoi la prochaine facture de vos artisans risque d'être plus salée que prévu

Benoît Marin-Curtoud

6–8 minutes

Pour la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), la crise au Moyen-Orient est « la crise de trop » qui fait grimper en flèche les matières premières, ce qui va se répercuter sur les clients.



Par Benoît Marin-Curtoud

Publié: 11 Mai 2026 à 19h14 Temps de lecture: 1 min

« Ce qui est signé est signé, on ne revient pas dessus », détaille Cyril Vauchel, président de la CAPEB de la Seine-Maritime, en évoquant des devis acceptés avant que le pétrole n'atteigne des plafonds, entraînant dans son sillage toute une quantité de matières premières.

Consultez l'actualité en vidéo

Mais l'impact de la crise, qui fait suite aux précédentes (Covid, Ukraine), *« va se faire sentir dans les mois qui viennent »*, détaille le patron des artisans du bâtiment en soulignant la forte hausse des matières premières qui, pour un chantier classique, représente environ un tiers des coûts.

« Les ardoises ont pris 17 % du jour au lendemain »

« Dès le début de la crise, les prix ont augmenté, même s'il y avait des

stocks achetés auparavant. C'est le cas du bitume, du béton, du bois, le PVC des fenêtres et le verre en général. Les ardoises pour les toits, c'est + 17 % du jour au lendemain parce qu'elles viennent d'Espagne et qu'il faut les acheminer. Toutes les entreprises qui font du transport, de la logistique, des travaux publics, avec des commandes à un an d'avance, y seront de leur poche » , rajoute-t-il en détaillant qu'en deux mois les grilles tarifaires proposées aux artisans pour les matières premières courantes ont explosé de 23 %.

« Rien ne peut justifier des augmentations aussi rapides », proteste Cyril Vauchel qui nuance : si les entreprises de plus de 10 salariés ont sans doute les reins assez solides pour parer ces coups à la trésorerie, il s'inquiète pour les 45 % d'artisans travaillant en solo.

« Dans la très grande majorité des cas, les artisans du bâtiment travaillent à la rénovation de maisons et bâtiments et il y aura toujours de la demande », précise Frédéric Bérard, secrétaire général de la CAPEB. L'activité générale est certes un peu morose (-3 % sur une année glissante) mais le secteur de la rénovation souffre moins (-1,4 %).



Frédéric Berard, Cyril Vauchel et Kévin Mière de la Capeb 76 constatent tous que le prix des matières premières a fortement augmenté depuis le blocage du détroit d'Ormuz. - Photo Paris-Normandie

> « Pour un même chantier de toiture je suis obligé de renchérir les devis de 10 % par rapport à 2025 pour m'en sortir.»

Un couvreur

Reste que la politique de *« stop and go »* sur les aides à la rénovation énergétique n'aide pas les professionnels *« et désormais beaucoup de devis sont établis mais sont en instance de signature et peuvent ne pas être réalisés. Et on attend toujours des précisions sur le taux de taxe sur le gazole non routier que les artisans utilisent sans parler du recyclage des déchets »* dont le coût augmente pour les artisans.

« Pour un même chantier de toiture », explique un couvreur de Rouen qui veut rester anonyme*, « je suis obligé de renchérir les devis de 10 % par rapport à 2025 pour m'en sortir. Et encore, j'y perds un peu de marge. Les ardoises ont augmenté ».* Même son de cloche pour cette entreprise de la Métropole spécialiste du chauffage et de la plomberie.

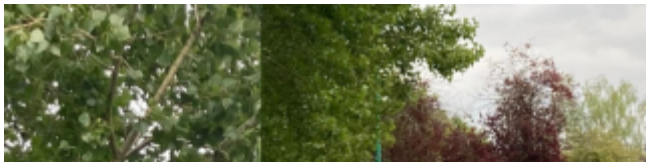
« On sent que les clients sont de moins en moins enclins à signer un devis. Avec l'abandon progressif des chaudières à gaz et le coût, par exemple, d'une pompe à chaleur, le prix est déjà élevé mais les fournisseurs ont eu aussi renchéri d'environ 20 % leurs machines. C'est un coût que je suis obligé de répercuter. »

Des devis adaptés à la hausse des matières premières

« S'il y a des recours quasi obligatoires à des artisans, comme quand un toit est percé ou qu'une canalisation casse, c'est sûr que dans les mois qui viennent on va avoir moins de chantiers même si je ne me plains pas pour le moment et que mon carnet de commandes me permet d'aller au moins jusqu'en novembre », rajoute un électricien rencontré en train de déballer une armoire électrique le long de la rue de Verdun à Rouen*. « Ici, c'est une intervention programmée de longue date parce que le tableau n'était plus aux normes. Le devis a été signé il y a quatre mois. Avec le renchérissement du prix du matériel, j'y perds à peu près 150 €. »*

Mais, depuis la crise, tous les artisans interrogés ont adapté leurs tarifs pour intégrer les hausses du carburant et des matières premières.

Lire aussi





Bihorel : recrutement, caméras, contrôles routiers… Le point sur la sécurité



Ado tué au Havre : parfois sujet à des délires, l'accusé se victimise plein pot



Cyclisme : en mai, Mavric Beaune (VC Rouen) fait tout ce qui lui plaît !

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Rouen (Seine-Maritime)

Contenus sponsorisés

Annonces légales

Consulter les annonces Publier une annonce

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

Rouen



Bihorel : recrutement, caméras, contrôles routiers… Le point sur la sécurité





[Rouen : pourquoi la prochaine facture de vos artisans risque d'être plus salée que prévu]



[Travaux SNCF en Normandie : quels changements attendent les voyageurs pour le mois de mai ?]



[Ado tué au Havre : parfois sujet à des délires, l'accusé se victimise plein pot]



Video

Quelles sont les solutions face à la pénurie de dermatologues qui s’aggrave en Normandie ?



Cyclisme : en mai, Mavric Beaune (VC Rouen) fait tout ce qui lui plaît !

Voir plus d'articles

Juste pour vous

paris-normandie.fr

Parole d’expert. Recrutement : pourquoi des entreprises normandes ne trouvent toujours pas de salariés

Thibault Nivière

5–6 minutes

Un chantier qui ralentit faute d’ouvriers qualifiés. Un restaurant qui réduit ses horaires faute de serveurs. Une entreprise industrielle qui refuse des commandes faute de soudeurs. Pourquoi cette réalité tend-elle à s’installer durablement en Normandie ?

Par Thibault Nivière

Publié: 12 Mai 2026 à 08h55 Temps de lecture: 1 min

Un chantier qui ralentit faute d’ouvriers qualifiés. Un restaurant qui réduit ses horaires faute de serveurs. Une entreprise industrielle qui refuse des commandes faute de soudeurs. En Normandie, cette réalité s’installe durablement : recruter est devenu un frein direct à l’activité de tous les jours.

Les chiffres le confirment. Selon l’étude Besoins en main-d’œuvre de France Travail, 43,8 % des projets de recrutement seront jugés difficiles en 2026. Derrière cette moyenne, certains secteurs sont particulièrement touchés comme le BTP, l’industrie ou encore la réparation automobile, où les tensions dépassent parfois les 60 %.

Un décalage croissant entre l'offre et la demande

La première difficulté tient à l'inadéquation des profils. Près de 84 % des entreprises évoquent des candidatures inadaptées. Manque de compétences techniques, d'expérience ou de motivation : le décalage est structurel.

À cela s'ajoute une pénurie persistante. Dans certains métiers, les candidatures sont insuffisantes, voire inexistantes. Le problème n'est plus seulement de recruter le bon profil, mais de trouver des candidats disponibles surtout en milieu rural.

Enfin, les conditions de travail pèsent de plus en plus. Horaires contraignants, pénibilité, image dégradée de certains métiers : autant de facteurs qui éloignent une partie des candidats, malgré les besoins.

Ces difficultés ne sont plus neutres. Elles impactent directement la performance des entreprises. Moins de personnel, c'est moins de production, moins de chiffre d'affaires et parfois une incapacité à honorer des contrats.

Face à cela, les entreprises s'adaptent. Elles élargissent leurs critères, recrutent des profils moins qualifiés, investissent dans la formation ou revalorisent les salaires. Néanmoins, ces ajustements ont un coût et ne suffisent pas toujours. Le turnover reste ainsi élevé, les équipes se fragilisent et la charge de travail augmente pour ceux qui restent. Le recrutement devient alors un sujet de gestion du risque, et non plus uniquement de développement.

Les profils expérimentés, une réponse sous-exploitée

Dans ce contexte, une solution reste encore insuffisamment mobilisée : les salariés seniors. Les entreprises recherchent des profils immédiatement opérationnels, fiables et durables. Les seniors en emploi répondent précisément à ces attentes. Leur autonomie est rapide, leur expérience est concrète et leur stabilité limite fortement les risques de turnover.

Surtout, ils apportent un levier supplémentaire : la transmission du savoir-

faire et de l'histoire de l'entreprise. En intégrant un profil expérimenté avec un rôle de mentor, l'entreprise ne se contente pas de pourvoir un poste. Elle accélère la montée en compétences des équipes et sécurise ses savoir-faire.

C'est un enjeu majeur, alors que de nombreux départs à la retraite sont à anticiper.

Transformer une contrainte en stratégie

Des approches comme Terra Nexio s'inscrivent dans cette logique. Selon son dirigeant, Jean-Joseph Boutigue, *« l'objectif n'est plus simplement de recruter, mais de connecter les entreprises avec des profils capables de répondre immédiatement aux besoins opérationnels, tout en renforçant la structure interne. Il ne s'agit plus de chercher le candidat idéal, mais le candidat utile, celui qui stabilise, transmet et fait progresser l'organisation. »* Ainsi, aujourd'hui, le recrutement ne se joue plus uniquement sur l'attractivité ou le volume de candidatures.

Une réalité s'impose : les entreprises ne manquent plus de CV… elles manquent de personnes capables de faire tourner réellement la « machine ».

Lire aussi



Rouen : pourquoi la prochaine facture de vos artisans risque d'être plus salée que prévu



paris-normandie.fr

Un an après l’annonce du plan social chez Saverglass au Havre, les syndicats restent mobilisés

Romain Huynh

5–6 minutes

En mai 2025, la direction de Saverglass annonçait un plan de sauvegarde de l’emploi pour le site havrais. Avec, en corollaire, une réorganisation qui permettrait de moderniser le four 3. Un an plus tard, les syndicats s’interrogent sur les conséquences de cette réorganisation.



Trois organisations syndicales participaient à la distribution de tracts lundi 11 mai 2026 devant l’usine Saverglass. L’objectif : faire état de leurs inquiétudes sur les conséquences du plan de sauvegarde de l’emploi. - Romain Huynh/Paris Normandie



Par Romain Huynh

Publié: 11 Mai 2026 à 15h28 Temps de lecture: 1 min

Presque un an jour pour jour après l'annonce du plan de sauvegarde de l'emploi – le 14 mai 2025 – les organisations syndicales chez Saverglass tirent la sonnette d'alarme. Lundi 11 mai 2026, plusieurs représentants des syndicats CGT, UNSA et CFDT étaient présents devant l'entrée du site havrais pour distribuer un tract, ironiquement intitulé « Tout va bien ! »

Consultez l'actualité en vidéo

« *La réorganisation du site devait faciliter la rénovation du four 3 hybride*, se souvient Dimitri Grenier, délégué syndical CGT. *Aujourd'hui, on n'est même pas certains qu'il soit rénové. C'est flou*. » Les représentants du personnel demandent à la direction de clarifier ses projets en la matière. « *Quel type de four va-t-on faire fonctionner ? Et quand ?* »

« On assiste à une démotivation des équipes et à des vagues de démissions »

Par ailleurs, les trois syndicats pointent des conséquences délétères du PSE sur les effectifs encore présents dans l'usine. « *Il y a eu des licenciements, des départs volontaires (112 à la fin de l'année 2025, NDLR). Depuis, on assiste à une démotivation des équipes, et à des vagues de démissions,* affirme Dimitri Grenier*. De notre côté, nous avions proposé une réorganisation basée sur des départs volontaires et des non-remplacements, pour éviter un PSE. Ça aurait été beaucoup moins violent pour les équipes. Mais la direction est allée au bout de son projet.* »

« S'il le faut, on relancera une grève. »

Les « *risques psychosociaux* », pointés par les organisations syndicales, entraînent d'après elles des difficultés de recrutement. « *Des gens sont embauchés, mais ne restent pas. Il y a plusieurs raisons à ça, l'ambiance de travail, les salaires… Et puis,* ajoute Christophe Roux, élu CFDT au CSE*, des salariés vont devoir, ponctuellement, prendre des postes inférieurs à ceux qu'ils occupent. Les collègues le vivent mal. Il faut savoir qu'il faut dix ans pour devenir verrier.* »

Alors, outre une clarification sur l'avenir du site – « *Est-ce que l'usine va fermer ? Les gens partent, leur savoir-faire aussi* » – les militants syndicaux demandent que la direction prête attention au management des équipes. « *On va continuer à surveiller le mal-être des équipes, et les démissions de personnels. S'il le faut, on relancera une grève. Et elle sera suivie* », prévient Dimitri Grenier.

Lire aussi

Sorties, visites, jeux... Le Havre propose de nombreuses activités aux seniors pendant une semaine

Pour cette nouvelle saison 2026, la fête est-elle finie au Club nautique havrais ?

Croisières, plan social, alerte à la bombe, galère des locataires... le point actu à 20 h

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Le Havre (Seine-Maritime)

Ça se passe aussi vers

Ça se passe aussi vers

Le Havre



lecourriercauchois.fr

Entreprise. A Lillebonne, ce nouvel espace veut séduire jeunes entrepreneurs et PME

Cédric Thomire

~3 minutes

La Chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire (CCI) étend son offre immobilière à destination des entreprises avec l'ouverture de La Tourbière, un hôtel d'entreprises installé à Lillebonne. Situé à côté de la salle des Aulnes, dans le quartier de Tourbière, proche du centre-ville, le site propose vingt-quatre bureaux destinés aussi bien aux jeunes créateurs qu'aux sociétés déjà installées souhaitant gagner en souplesse. Les locaux abritaient auparavant une antenne de l'organisme de formation Scholar Fab, qui a fermé le 2 août 2024. Cherchant à multiplier les solutions locatives pour faciliter l'implantation des entreprises, la CCI Seine Estuaire a donc décidé d'ouvrir cet hôtel d'entreprises. Elle propose ce même type de service au Havre, à Saint-Romain-de-Colbosc et à Lisieux.

De 11 à 50 m²

Avec 1 150 m² de surface locative, le bâtiment met à disposition des espaces de 11 à 50 m². "*Les surfaces peuvent être adaptées pour s'ajuster à la taille et à l'évolution de chaque activité*", précise la CCI Seine Estuaire. Les bureaux, précâblés et sécurisés, sont accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La CCI mise également sur des conditions de location flexibles avec des délais de résiliation réduits.

"Je cherchais à rapprocher mon activité de mon domicile"

Pour Nathalie Charleux, dirigeante de l'entreprise Fidelio, ce nouveau site répond à un vrai besoin : "*Je cherchais à rapprocher mon activité de mon domicile, tout en restant au cœur de ma zone de chalandise, entre Rouen et Le Havre. En quittant la pépinière d'entreprises de la CCI au Vaisseau pour cet hôtel d'entreprises à Lillebonne, j'ai trouvé un cadre de travail idéal,* témoigne la cheffe d'entreprise. *Les bureaux sont lumineux, calmes et très accessibles".* Nathalie Charleux ajoute que la CCI a pris en charge l'intégralité des formalités administratives. *"Je n'ai eu qu'à m'installer"*, dit-elle avec satisfaction.

Comme elle, six autres entreprises ont déjà choisi de s'y installer. Elles évoluent dans des secteurs variés comme l'enseignement, le transport ou encore les services à la personne. Les locataires disposent aussi de salles de réunion et d'espaces de convivialité favorisant les échanges professionnels.

Des formations

Dans le même bâtiment sont proposés différentes formations par l'ESCCI et l'EM Normandie Compétences, dans les domaines du commerce et de la gestion des entreprises, allant du niveau bac à bac +2.

Contact pour l'hôtel d'entreprises : Tél. 02 35 24 76 00 ; Mail : location@seine-estuaire.cci.fr.

actu.fr

Un immeuble évacué pour une alerte à la bombe à Dieppe : « tout le monde flippait »

Maxime Cartier

~3 minutes

Ce lundi 11 mai 2026, les habitants d'un immeuble à Neuville-lès-Dieppe (Seine-Maritime) ont été évacués. Les policiers mènent une enquête pour une fausse alerte à la bombe.

Sur le même thème

- Logement
- Police

Article réservé aux abonnés



Un immeuble à Neuville-lès-Dieppe (Seine-Maritime) a été évacué ce lundi 11 mai 2026. ©Google Street views

Par Maxime Cartier Publié le 11 mai 2026 à 15h30

Les accès à la rue étaient bloqués, les **polices municipale et nationale** sont intervenues sur place. Drôle d'ambiance du côté de Neuville-lès-Dieppe (Seine-Maritime), ce lundi 11 mai 2026. « Tout le monde flippait », admet Luc Galliot. Cet habitant de l'**immeuble Magellan**, **rue du Dr Jean-Mérault,** a vécu un moment assez particulier. À 12 h 05, lui et tous les occupants présents dans son immeuble ont été invités à quitter les lieux.

Une fausse alerte à la bombe

« J'ai appelé ma belle-mère pour déposer le petit et les animaux », explique Luc Galliot. L'habitant était préparé au pire. L'immeuble Magellan est occupé par près d'une trentaine de personnes. Celles présentes se sont rassemblées sur le parking, sans savoir ce qu'il se passait.

« Les policiers ont frappé aux portes de chaque appartement pour évacuer », poursuit l'habitant. Si dans un premier temps il ignore pourquoi les autorités sont là, il entend de plusieurs voisins qu'il y aurait eu une alerte à la bombe.

« Un gamin se serait amusé à appeler la police », a entendu Luc Galliot. Cette information a été démentie par la police, mais quant à l'alerte à la bombe, cela est bien confirmé.

Fort heureusement, il s'agissait d'une fausse alerte. Une enquête est néanmoins en cours.

Les habitants de retour chez eux

Pendant près de 40 minutes, les habitants ont attendu la fin de l'intervention des forces de l'ordre.

Chaque habitant a pu regagner son logement à 12 h 45.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

paris-normandie.fr

Fausse alerte à la bombe dans un immeuble à Dieppe : des habitants évacués

Anne-Sophie Groué-Ruaudel

~1 minute

Les policiers de Dieppe ont dû intervenir vers 11 h 45, ce lundi 11 mai, au niveau de l'immeuble Magellan, situé rue du Dr-Jean-Mérault à Neuville-lès-Dieppe, après une alerte à la bombe.

Évacuation temporaire

L'intervention a consisté notamment en l'évacuation de plusieurs habitants, le temps pour les forces de l'ordre de procéder aux vérifications nécessaires à la levée de tout doute. Les riverains, contraints de sortir pendant moins d'une heure, ont rapidement pu regagner leurs pénates.

C'était une fausse alerte. Une enquête a néanmoins été ouverte pour faire la lumière sur les faits.

actu.fr

Évacuation urgente du collège Raoul Dufy ce lundi au Havre : que s'est-il passé ?

Eloïse Aubé

~3 minutes

Ce lundi 11 mai 2026 en fin de matinée, les élèves, enseignants ainsi que le personnel administratif du collège Raoul Dufy au Havre ont été évacués. Détails.

Sur le même thème

- Attentats
- Enfants



Le collège Raoul Dufy au Havre a été entièrement évacué ce matin à la suite d'une alerte à la bombe. (©EA/76actu)

Par Eloïse Aubé Publié le 11 mai 2026 à 14h37 ; mis à jour le 11 mai 2026

à 16h28

Stupeur pour les élèves et le corps professoral du **collège Raoul Dufy** au Havre (Seine-Maritime). Ce lundi 11 mai 2026, à 10h50, l'établissement a été entièrement évacué, confirme le rectorat de Normandie à *76actu*.

Cette évacuation est liée à une **alerte à la bombe**. D'après une source policière, un message menaçant a été diffusé sur les réseaux sociaux. Message que nous avons pu voir, poussant l'établissement à prendre les mesures de sécurité nécessaires.

Retour en classes

Les forces de l'ordre sont rapidement intervenues sur place et les parents d'élèves ont été prévenus. « En cinq minutes, tout le collège [800 élèves] a été évacué vers le lycée Porte Océane. Ce n'était pas du tout la panique », témoigne Anne-Sophie Garnier, enseignante de physique chimie au sein du collège.

> La directrice est passée dans chacune des classes pour nous demander d'évacuer. Au départ, on ne savait pas pourquoi.

Après vérification, l'ensemble des personnes évacuées est retourné dans l'établissement en début d'après-midi, précise le rectorat.

Ce n'est pas la première fois que de telles menaces sont proférées à l'encontre des établissements scolaires. En janvier 2025, le lycée François 1er avait dû, lui aussi, être évacué. Plus récemment encore, une menace d'attentat avait été proférée à l'encontre du collège Sainte-Croix à Montivilliers, comme nous vous le révélions dans cet article.

Suivez l'actualité du Havre sur notre chaîne WhatsApp et sur notre compte TikTok

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

paris-normandie.fr

Le Havre. Alerte à la bombe au collège Raoul-Dufy, les élèves évacués

Marie-Ange Maraine

4–5 minutes

L'ensemble des élèves du collège Raoul-Dufy du Havre ont dû être évacués et mis en sécurité au lycée Porte-Océane tout proche après une alerte à la bombe. Le doute a rapidement été levé.



Par Marie-Ange Maraine

Publié: 11 Mai 2026 à 12h51 Temps de lecture: 2 min

Encore une. C'est une nouvelle alerte à la bombe qui a agité un établissement scolaire de l'agglomération du Havre, ce lundi 11 mai 2026. Après le collège Sainte-Croix à Montivilliers, l'institution Saint-Joseph, le lycée Lavoisier et le lycée François 1er en janvier 2025, au Havre, cette fois-ci, c'est le collège Raoul-Dufy qui a été visé.

Selon les informations de Le Havre Paris-Normandie, l'ensemble des élèves a dû être évacué vers le lycée Porte-Océane.

Selon le rectorat, il s'agit de la même situation que partout en France, régulièrement, avec des messages malveillants envers l'établissement sur les réseaux sociaux.

Fausse alerte

Mobilisées, les forces de l'ordre ont procédé à une inspection du collège du centre-ville. Vers midi, le doute était levé. C'était une fausse alerte,

comme l'a confirmé à notre rédaction la Préfecture de Seine-Maritime.

Les élèves, encadrés par le personnel et le corps enseignant, ont pu réintégrer leur collège dès le midi pour une reprise normale des cours dans l'après-midi. *« Aucune menace ne pèse sur notre collège. La sécurité des enfants et de l'ensemble du personnel est et restera notre priorité absolue*, a indiqué la direction de Raoul-Dufy dans un mail à destination des parents. *Nous sommes conscients que la propagation (...) de fausses menaces sur les réseaux sociaux peut générer de l'anxiété chez certains élèves. C'est pourquoi nos équipes éducatives sont particulièrement vigilantes et se tiennent à l'entière disposition des élèves qui ressentiraient le besoin d'en parler. »* Dans ce même message, la direction de l'établissement invitait les parents à échanger avec leur enfant et *« lui rappeler l'importance de ne pas relayer ce type de messages illégaux en ligne »*.

Lire aussi

Sorties, visites, jeux... Le Havre propose de nombreuses activités aux seniors pendant une semaine

Pour cette nouvelle saison 2026, la fête est-elle finie au Club nautique havrais ?

Croisières, plan social, alerte à la bombe, galère des locataires... le point actu à 20 h

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Le Havre (Seine-Maritime)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi vers

Ça se passe aussi vers

Le Havre



actu.fr

Deux accidents, des blessés et un cheval en divagation lors de ce rallye automobile en Seine-Maritime

Pauline Defoix

4–5 minutes

Lors de la spéciale du Rallye de Dieppe aux Grandes-Ventes, le 8 mai 2026, deux accidents se sont produits. Le maire de la commune, Nicolas Bertrand a fait une mise au point.

Sur le même thème

- Nicolas Bertrand
- Pays de Bray



Après une sortie de route, un véhicule a terminé sa course dans la cour d'une maison. ©Nicolas Bertrand

Par Pauline Defoix Publié le 11 mai 2026 à 12h40

Le **Rallye de Dieppe**, un événement attendu par les passionnés. Pour la quatrième année consécutive, une spéciale était organisée aux Grandes-Ventes **(Seine-Maritime)**. Toutefois, cette édition ne s'est pas déroulée sous les meilleurs auspices.

Deux accidents lors de la spéciale aux Grandes-Ventes

Et pour cause : **deux accidents** ont eu lieu vendredi 8 mai 2026. Le premier s'est produit « à la sortie de la rue du Foyer rural, au niveau de la rue des Antipodes », indique le maire, Nicolas Bertrand. Le véhicule a fait une sortie de route et a terminé sa course dans une maison.

Malheureusement, ce n'est pas la première fois pour ces habitants des Grandes-Ventes, peut-on lire sur **les réseaux sociaux**. « C'est la troisième fois sur deux spéciales des Grandes-Ventes. Trois voitures ont percuté ma clôture. Sauf que cette année, la voiture a touché la maison alors que je me trouvais juste derrière le mur à l'endroit même », explique sur sa page Facebook la Ventoise concernée.

Et la colère se fait ressentir. « Effectivement avec une pointe à 185 km/h sans aucune mesure de sécurité hormis une simple banderole, il fallait bien s'en douter », déclare-t-elle. Avant de s'adresser aux organisateurs du Rallye de Dieppe.

> Vous attendez que quelque chose de pire se produise pour bouger ? Parce que là, certes, on peut dire que c'est que matériel, mais il n'y a eu aucune pause des concurrents suivants pouvant permettre aux agents de sortir le véhicule de ma cour.

Vidéos : en ce moment sur Actu

Ce que cette habitante des Grandes-Ventes demande, ce sont « des vraies mesures de sécurité » pour éviter « de mettre en danger la vie de citoyens ».

En ce qui concerne cet accident ayant touché le domicile de l'un de ses administrés, l'édile « regrette profondément cette situation, d'autant plus qu'il s'agit de la seconde fois. J'ai immédiatement pris contact avec le propriétaire et les locataires afin de leur témoigner tout mon soutien et ma

sympathie. Le préjudice sera intégralement pris en charge par l'Association Dieppe Rallye. Une rencontre est prévue dans les prochains jours », fait-il savoir. Il a également pris contact avec les familles des victimes du second accident de la soirée.

Deux blessés et un cheval

Le second accident a eu lieu sur **la D915** au niveau du **Cadet Roussel**. Un accident qui a fait deux blessés. D'importants moyens de secours du **SDIS76** ont été engagés. Le pilote et le copilote ont été désincarcérés.

Décidément, cette spéciale a été largement perturbée puisque quelques minutes avant le départ, **un cheval en divagation** à proximité immédiate du parcours, « a été maîtrisé rapidement grâce à la réactivité de chacun », affirme le maire.

Fin du passage du Rallye de Dieppe aux Grandes-Ventes ?

Ces incidents et accidents ont quelque peu terni la spéciale. Face à ces événements, une question se pose : une spéciale sera-t-elle organisée en 2027 aux Grandes-Ventes ? Le maire, Nicolas Bertrand l'affirme : « Les Grandes-Ventes sera candidate pour accueillir à nouveau le Rallye en 2027 avec quelques surprises ».

Une spéciale marquée par des accidents, mais qui ne devrait donc pas être la dernière aux Grandes-Ventes.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

bfmtv.com

"Il n'a pas été pensé pour les cyclistes": des collectifs se mobilisent pour dénoncer la dangerosité du...

Mélanie Hennebique

~3 minutes



Le pont de Normandie. - BFM Normandie

Des cyclistes se sont rassemblés ce vendredi au pied du pont de Normandie pour rappeler le manque d'aménagement accordé aux vélos sur ce passage emblématique de la région. Depuis plusieurs années, ils revendiquent plusieurs changements, notamment une limitation de vitesse et la création d'une voie verte.

Les cyclistes tapent du poing sur la table. Ce vendredi 8 mai, les associations AF3V (Association Française pour le Développement du Véloroute) et La Roue Libre ont organisé une manifestation au pied du pont de Normandie lors du "Mai à vélo" pour dénoncer la traversée dangereuse que représente ce passage.

Au coeur du problème: une bande cyclable d'à peine un mètre de large située entre la route et une bordure en béton. "On a juste une bande de peinture qui nous sépare des voitures qui roulent à vitesse élevée", dénonce Christelle Cubaud, président de l'AF3V, à France 3.

"De l'autre côté, on a une bordure béton qui nous sépare du cheminement piéton. On se retrouve coincé, on est sans arrêt en déséquilibre, avec le risque de heurter soit le véhicule qui vous dépasse, soit le trottoir", ajoute-t-elle, arguant que le pont de Normandie "n'a pas été pensé pour les cyclistes" et a été "créé à la va-vite".

Un axe dangereux

La situation est d'autant plus urgente pour les collectifs qu'ils constatent que beaucoup de cyclistes peu expérimentés s'aventurent sur ce passage, alors que "ce pont n'est pas adapté à ce type de public", relate Isabelle Bailleul, présidente de l'association La Roue Libre.

> "C'est plus difficile pour eux de mesurer la dangerosité, c'est-à-dire l'effet de souffle quand les voitures passent à côté", précise-t-elle.

Les associations demandent depuis plusieurs années la mise en place de navettes accessibles aux vélos, la création d'une voie verte qui consiste à la fusion de la piste cyclable et du passage pour les piétons, ainsi qu'une réduction de la vitesse à 70 km/h.

Les discussions sont en cours avec la CCI Seine Estuaire, le concessionnaire du pont jusqu'en 2031, ainsi qu'avec la région et les départements. Si les échanges se déroulent sans encombre, les collectifs aimeraient voir la situation avancer. Auprès de Paris Normandie, Isabelle Bailleul dénonce une "inertie politique et technique" qui "met en danger les usagers".

actu.fr

Une jeune plaquée au sol, menacée d’un couteau sous la gorge dans cette commune de Seine-Maritime

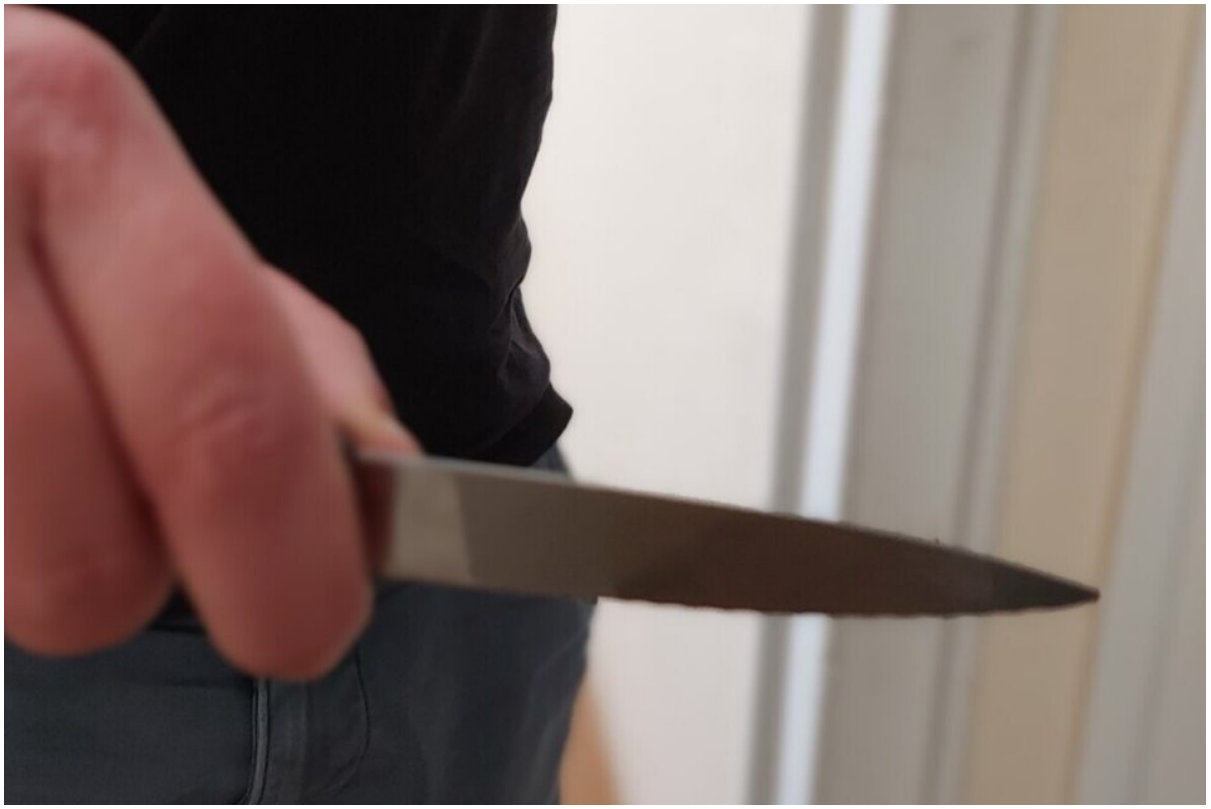
Marie-Géraldine Dartois

~3 minutes

Plaqué au sol, couteau sous la gorge : une adolescente a été victime d'une agression à Forges-les-Eaux alors qu'elle se promenait avec des amies pour regagner le lac de l'Andelle.

Sur le même thème

- Gendarmerie
- Pays de Bray
- violences



Une adolescente victime d’une agression au couteau à Forges-les-Eaux ©Illustration Eclaireur-Dépêche

Par Marie-Géraldine Dartois Publié le 11 mai 2026 à 16h05

Des amies sortent du **lycée** Delamarre-Debouttеville de Forges-les-Eaux (Seine-Maritime). Il fait beau. Il est 16 heures, les cours sont terminés. Elles décident d'aller se promener et de rejoindre le lac de l'Andelle par la voie verte jouxtant l'établissement scolaire.

Un itinéraire très fréquenté par les jeunes de Forges-les-Eaux et des environs. C'est sur ce chemin qu'une qu'entre elle subira une agression au **couteau.**

Plaquée au sol, un couteau sous la gorge

Ce Jeudi 30 avril 2026, elles se font aborder pour une bande de garçons venus s'isoler pour boire quelques canettes. Alors que le groupe de filles les croise, l'un d'entre eux empoigne une des filles, la plaque au sol et lui met un couteau sous la gorge, encouragé par le rire de ses deux copains qui l'incite à couper une mèche de cheveux de la lycéenne.

Identifié reconnu grâce au trombinoscope

Comme si de rien n'était, les garçons laissent repartir les filles qui rejoignent le lycée sous le choc et préviennent un membre de l'équipe pédagogique.

Immédiatement, les gendarmes seront avertis. Grâce au trombinoscope, l'auteur des faits sera identifié.

Vidéos : en ce moment sur Actu

Retrouvé avec un couteau et un poing américain

Il sera interpellé par les militaires de la brigade autonome de Forges-les-Eaux en possession d'un couteau et d'un poing américain.

Le prévenu âgé de 15 ans a reconnu les faits pendant sa garde à vue. Il expliquera qu'il s'agissait « seulement d'une sale blague ».

Le lycéen devra répondre de ses actes devant le tribunal de Rouen le 9 juillet 2026.

actu.fr

"Un drame aurait pu se produire" : victime d'une marnière en Seine-Maritime, il raconte les mois qui ont suivi

Pauline Defoix

6–8 minutes

Fin janvier, la maison d'Emmanuel à Grigneuseville est menacée par une marnière. Avec sa famille, ils sont obligés de partir. S'ensuit trois mois de démarches et travaux.

Sur le même thème

- Pays de Bray
- Travaux

Article réservé aux abonnés



C’est ici, dans son jardin à Grigneuseville, que s’est ouvert la marnière le 24 janvier. ©Le Réveil de Neufchâtel

Par Pauline Defoix Publié le 12 mai 2026 à 6h15

C’est le week-end. Emmanuel Fontaine, habitant de Grigneuseville, près de Bosc-le-Hard **(Seine-Maritime)** profite d’un bel après-midi et de temps libre pour s’occuper de son jardin. Mais ce moment pouvant sembler anodin, va vite devenir inquiétant.

Pour Emmanuel et sa famille, les premières inquiétudes

« J’étais en train d’étaler du compost lorsque j’ai vu un petit trou. Étant Normand, j’ai vite compris de quoi il s’agissait et j’ai compris que cela allait être problématique », raconte-t-il. Pour confirmer son doute, Emmanuel a pris un rail à placo pour sonder la profondeur du trou.

> J’ai tout de suite compris que si je lâchais le rail, il allait tomber, signe de la profondeur du trou.

L’habitant de Grigneuseville ne prend pas plus de risque et décide **d’appeler les pompiers**. Nous sommes le 24 janvier dans l’après-midi. Rapidement, les secours se rendent sur place, suivis du maire et des gendarmes.



L'ouverture de la marnière le jour de la découverte. ©Emmanuel Fontaine

Et le verdict tombe : c'est une marnière. Située à seulement à quelques mètres de la terrasse du domicile de la famille Fontaine, « les pompiers nous ont demandé de quitter les lieux tout de suite. En quelques heures, nous avons dû faire nos affaires et trouver une solution pour nous loger avec ma femme et nos enfants en bas âge ».

La famille Fontaine n'est pas la seule à être évacué ce jour : suite à la mise en place d'un **périmètre de sécurité** de 20 mètres, les habitants de la maison située juste derrière leur terrain ont aussi dû quitter leur domicile « pour des raisons de sécurité. On nous a bien expliqué que n'ayant aucune idée de l'ampleur de la marnière, c'était la procédure à suivre ».

Pour les deux familles du lotissement impasse Chantoiseau, construit il y a 40 ans, les questions se multiplient : « vais-je pouvoir réintégrer mon domicile ? Quand ? Ma maison est-elle en danger ? » Une inquiétude qui a également gagné les voisins.

Trois mois de démarches et de travaux



Première phase : les investigations. ©Emmanuel Fontaine

Et pour cause. Les premières analyses dévoilent **une marnière** de huit mètres de profondeur et de trois mètres de diamètre, « ce qui n'est pas rien », doit reconnaître Emmanuel. L'ouverture des marnières, un phénomène que les habitants de Grigneuseville et en Seine-Maritime plus largement connaissent.

« Dans la commune, pas mal de marnières ont déjà été recensées, mais dans ce lotissement vieux de 40 ans, celle-ci était inconnue », rappelle l'ancien édile, Patrick Vallée. Pour la famille Fontaine, c'est le début de **longues et multiples démarches administratives**.

> Par chance, la société et l'expert qui a pris en charge notre dossier nous ont vite rassurés.

« Ils nous ont expliqué que, généralement, en deux ou quatre mois, ce type de dossier était réglé. Loin de ce que l'on avait pu voir ou entendre dans la presse comme de riverains », explique-t-il. Et c'est effectivement la chance que va avoir la famille Fontaine.



Ce sont des galeries de près de trois mètres de haut qui ont été

découvertes. ©Emmanuel Fontaine

La première phase des travaux a été l'investigation. « Ce sont des forages qui ont permis de mesurer la taille de la marnière, quelle direction elle prenait », indique Emmanuel. Grâce à un puits d'accès et 24 forages contre huit prévus initialement, « il a été possible de mesurer l'ampleur des dégâts ». C'est une marnière de près de quatre mètres de hauteur avec cinq galeries qui a été découverte,

La dernière s'arrêtait à moins de quatre mètres de la maison.

Le Département et **le Fonds Barnier** « auquel nous étions éligibles ont entièrement pris en charge cette première phase », tient à souligner l'habitant de Grigneuseville. S'en est suivie la deuxième phase : le comblement, réalisé il y a une semaine.



L'heure a ensuite été au comblement. ©Emmanuel Fontaine

« Là aussi, nous avons pu constater la véracité des propos de l'expert qui est venu nous voir au départ puisque 80 % ont été pris en charge par le Fonds Barnier et le reste par la commune », déclare Emmanuel, qui, en se remémorant les faits, se rend compte de la chance qu'ils ont eue avec

sa famille. « Mes enfants jouent souvent dans le jardin. Un drame aurait pu se produire ».

Efficacité et soutien envers la famille

Désormais, la famille Fontaine n'a plus qu'à combler le puits et remettre son terrain en état, « des frais, qui sont cette fois-ci, à notre charge, fait-il savoir. Mais à côté du coup des travaux, qui se sont élevés à près de 40 000 €, ce n'est rien ».

Une famille qui souligne donc **l'efficacité de la société** qui a pris en charge leur dossier. Mais aussi celle de la municipalité « qui a toujours été à nos côtés, l'ancien comme le nouveau maire ».

Ce qu'elle regrette, c'est la prise en charge de l'assurance pour le relogement. « Nous avons eu le droit à 20 jours. Ce n'était pas suffisant vu l'ampleur du chantier qui allait se dérouler. Heureusement, là aussi le Fonds Barnier a pris en charge une partie ainsi que la commune ».

Jeudi 30 avril, la famille Fontaine a pu regagner son domicile, pour le plus grand bonheur de tous.

« Même si mes enfants ont aimé ce côté déménagement, le temps commençait à devenir long, pour nous tous. Mais il n'y a pas un moment où nous avons été défaitistes, ce n'est d'ailleurs pas dans notre tempérament. Ce qui nous a sûrement aidés à tenir », admet le père de famille. « Et puis, cela fera des histoires à raconter plus tard », conclut Emmanuel. Une histoire qui se finit bien.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

actu.fr

Seine-Maritime : près de l’A13, la police a fait la chasse aux surcharges et aux comportements à risques

Aurélien Delavaud

2–3 minutes

Début mai 2026, la police et les services de l’État ont mené une grande opération de contrôle de véhicules en visant notamment les surcharges, à La Londe, près de l’autoroute A13.

Sur le même thème

Police



Le lundi 11 mai 2026, la police a contrôlé des véhicules transportant des marchandises près de l’A13, à La Londe (Seine-Maritime). ©Illustration / Delphine Revol

Par Aurélien Delavaud Publié le 11 mai 2026 à 20h03

Il y a quelques jours, une vaste **opération de contrôle** a été menée près de l'A13, à Maison Brûlée, dans la commune de La Londe (Seine-Maritime), fait savoir la police nationale, le lundi 11 mai 2026.

La cible des **policiers** de l'Unité mobile de la zone ouest et des services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ? Les **surcharges** et les **comportements à risques** dans les transports de marchandises.

De nombreuses infractions relevées

Au cours de cette opération, **30 contrôles** de véhicules ont été effectués. En tout, **31 verbalisations** ont été dressées.

Dans le détail, les policiers ont relevé **15 surcharges** qui peuvent créer « un danger majeur pour le freinage et la tenue de route », deux défauts d'assurance, un **excès de vitesse**, deux utilisations d'oreillettes ou de téléphones au volant, un défaut de ceinture de sécurité et « 10 autres infractions diverses ».

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

lecourriercauchois.fr

Près du Havre. Dégradations, tags insultants et menaçants : qui peut bien en vouloir à la Maison de l'Estuaire ?

Luc Gallais

3–4 minutes

Des salariés de l'association de protection de la nature, qui gère la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine, ont fait la découverte de plusieurs actes malveillants commis jeudi 7 mai en soirée ou durant la nuit suivante. De l'huile de vidange en quantité importante (au moins une vingtaine de litres, NDLR) a été déversée sur un des observatoires à oiseaux sur le sentier du marais du Hode, à Saint-Vigor-d'Ymonville (Pointe de Caux). Des cloisons à l'escalier, des planchers aux panneaux d'informations, rien n'a été épargné. Dans un autre bâtiment, utilisé par la Maison de l'Estuaire mais appartenant à Haropa Port, un ancien poste d'aiguillage d'une ligne de chemin de fer, des tags menaçants signés "FLBS" ont été inscrits : "*Ont (sic) sait où vous habitez*", "*Méfiez-vous*", "*Fouté (sic) nous la paix.*"

"D'un point de vue écologique, c'est assez catastrophique"

"*Ces tags visent nommément deux de nos agents, commissionnés et investis dans une mission de défense de la nature, dans le but de les intimider et de les dissuader de faire leur travail*, estime Martin Blanpain, directeur de la Maison de l'Estuaire, qui a porté plainte lundi 12 mai à la gendarmerie de Saint-Romain-de-Colbosc. *On a déjà eu des menaces avec des tags signés FLBS (Front de libération de la Baie de Seine) il y a une vingtaine d'années, sur des locaux incendiés au milieu de la réserve.*"

Certaines vannes permettant de réguler le niveau d'eau dans le marais ont également été forcées, dans le but de l'assécher. "*On a découvert ça lundi. D'un point de vue écologique, c'est assez catastrophique, en pleine période de nidification pour certaines espèces comme le butor étoilé.*"



Un observatoire des oiseaux, sur le sentier du Hode, a été souillé par une quantité importante d'huile de vidange. Des tags menaçants ont aussi été découverts sur un autre bâtiment - DR

"On est dans l'incompréhension"

Des gendarmes se sont déplacés pour effectuer des prélèvements. L'office français de la biodiversité et des pompiers ont aussi été présents sur place. "*On est dans l'incompréhension. Même s'il y a eu par le passé un certain climat conflictuel, on travaille ces dernières années dans un esprit constructif et dans la tolérance entre différents acteurs, les chasseurs comme les agriculteurs. Cette crispation n'a pas de raison d'être*", indique Martin Blanpain. Pour ce dernier, "*les motivations restent assez obscures*" concernant la dégradation de l'observatoire des oiseaux, construit sur un ancien blockhaus de la Seconde Guerre mondiale. Un des trois équipements aménagés et finalisés en 2024 sur ce sentier, dans le cadre d'un investissement qui a coûté de l'argent public. "*Au total, avec les observatoires, les signalétiques et autres, on était à plus de 350 000€, dont la moitié a été financée par l'Etat dans le cadre du plan France Relance*, précise Martin Blanpain. *Le remettre en état va coûter cher.*"

ici.fr

À Rouen, le foyer des Cèdres qui accueille des personnes vulnérables va fermer à la fin de l'année 2026

Simon Maunoury

4–5 minutes

Publié le lundi 11 mai 2026 à 19:50

C'est une INFO ICI Normandie, le foyer des Cèdres à Rouen va fermer fin 2026. L'association Emergences, en redressement judiciaire depuis mars 2025, n'a pas les moyens de faire des travaux pour remettre les bâtiments aux normes de la Haute Autorité de Santé.

Il se vide peu à peu de ses occupants. Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale des Cèdres à Rouen **va fermer officiellement d'ici la fin de l'année 2026**. L'association Emergences qui occupe les locaux est en redressement judiciaire depuis mars 2025 et n'est pas en mesure de financer les travaux de rénovation dans des bâtiments qui ont **une surface totale de 7.000 m²**.

Cette structure accueille près de 150 résidents : des sans-abris, des personnes en lien avec de l'addictologie, mais aussi des femmes victimes de violences.

Des travaux de rénovation à plusieurs millions d'euros

"La réhabilitation de ce bâtiment doit être effectuée pour répondre à des conditions d'hébergement qui sont en lien avec la Haute Autorité de Santé, ce que l'on appelle 'les qualités d'hébergement'. Aujourd'hui, on ne les respecte pas", explique le directeur général de l'association Emergence, Antoine Raulet, **qui estime les travaux à plusieurs millions d'euros**.

Le redressement judiciaire a permis à l'association de retrouver des comptes sur 2025, *"qui s'approchent de l'équilibre"*, selon le directeur, qui **affiche de l'optimisme pour la suite**. *"Il y a eu des économies drastiques"*, précise-t-il, *"mais de par cette procédure, nous ne sommes pas en capacité d'aller rechercher des financements aussi énormes pour réhabiliter le bâtiment."*

Une solution de relogement pour chaque résident

Un courrier a été envoyé à tous les salariés et les résidents du foyer des Cèdres, expliquant les raisons de cette fermeture. En amont, **la direction a pu leur annoncer de vive voix** afin de leur expliquer les difficultés rencontrées par l'association depuis plusieurs années.

La prochaine mission sera de **reloger tous les résidents**. Certains sont d'ores et déjà partis, *"mais ce n'est qu'une minorité"*, assure Antoine Raulet, pour qui le travail doit se poursuivre avec les bailleurs sociaux, la ville de Rouen mais aussi l'agglomération. *"Un gros travail est fait avec les équipes des travailleurs sociaux sur "les notes sociales", le fait de suivre chaque personne de façon individuelle. Quelles sont leurs capacités ? Quelles sont leurs ressources ? Dans quel type de logement on pense les voir par la suite ? Des critères afin de capter des logements dans un premier temps, puis de faire appel à nos partenaires. On est bien armé pour passer ce tournant."*

D'ici l'été, **une permanence sera installée** une fois par semaine pour répondre aux questions et aux inquiétudes des résidents ou des salariés.

Recevez chaque jour l’essentiel de l’actualité locale.

Adresse e-mail (obligatoire)

Exemple : nom@email.com

En cliquant sur "S’abonner", j'accepte que les données recueillies par Radio France soient destinées à l'envoi par courrier électronique de contenus et d'informations relatifs aux programmes.

Sur le même thème

paris-normandie.fr

Après l’incendie d’une maison près du Havre, la solidarité s’organise

Romain Huynh

3–4 minutes

Leur maison, près du Havre, a été entièrement détruite par le feu, dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 mai 2026. Le couple de retraités est aujourd’hui hébergé chez ses enfants, en attendant qu’une solution plus pérenne soit trouvée. Les Gommervillais se mobilisent pour les soutenir.



Par Romain Huynh

Publié: 11 Mai 2026 à 17h20 Temps de lecture: 2 min

« *Ça fait chaud au coeur.* » Yann Adreit, maire de Gommerville, s’émeut de « *l’élan de solidarité* » qui anime ses administrés, trois jours après l’incendie qui a entièrement détruit une maison du village.

Déjà, dans la nuit du 7 au 8 mai 2026, alors que les flammes ravageaient la longère d’un couple de retraités, plusieurs Gommervillais s’étaient manifestés pour proposer leur aide. Lundi 11 mai, ils sont plus de 120 à avoir participé à une cagnotte mise en ligne sur leetchi.com, à l’initiative de Damien Delaunay, fils du couple sinistré.

Une solution de relogement à l’étude

« *Aujourd’hui, ils sont tous deux pris en charge dans leur famille, pour quelques temps,* explique le maire. *Au niveau de la commune, on étudie les possibilités qu’ils puissent s’installer dans un logement vacant. Ils sont, bien sûr, très affectés par ce qui leur est arrivé. Alors, tout ce qui peut*

les soutenir, leur apporter un peu de réconfort... » Damien Delaunay, quant à lui, souligne : ses parents ont non seulement « perdu leur maison, mais aussi 40 années de vie et de souvenirs ».

La cagnotte est également disponible via le site de la mairie de Gommerville.

Lire aussi

Sorties, visites, jeux... Le Havre propose de nombreuses activités aux seniors pendant une semaine

Pour cette nouvelle saison 2026, la fête est-elle finie au Club nautique havrais ?

Croisières, plan social, alerte à la bombe, galère des locataires... le point actu à 20 h

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Gommerville (Seine-Maritime)

Ça se passe aussi vers

Ça se passe aussi vers

Le Havre



france3-regions.franceinfo.fr

Animaux morts, matériel perdu... Mais pourquoi cet homme a incendié en série de nombreux hangars agricoles ?

Mathilde Riou

6–8 minutes

Ce mardi 12 mai s'ouvre devant le tribunal correctionnel de Dieppe (Seine-Maritime) le procès d'un homme de 53 ans accusé d'être l'auteur de 8 feux criminels de hangars agricoles entre 2023 et 2025 dans le pays de Caux.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. Notre politique de confidentialité

11 exploitants agricoles attendent beaucoup de ce procès. Tous tentent de comprendre pourquoi leurs bâtiments ont été la cible de cet homme de 53 ans.

Entre 2023 et 2025 dans la région de Bacqueville-en-Caux (Seine-Maritime), plusieurs feux criminels ont eu lieu dans des hangars agricoles créant une psychose chez les agriculteurs du pays de Caux.

Le dernier incendie où 35 bêtes sont mortes, remonte au 16 mars 2025, une semaine avant l'interpellation de cet homme qui devra répondre de ses actes devant le juge.

Pendant sa garde à vue, il a reconnu être l'auteur de huit incendies. Son interpellation fut un véritable soulagement pour toutes les victimes mais le traumatisme est toujours présent chez ceux qui ont vu des années de travail partir en fumée et parfois une partie de leur bétail.

Une plaie qui n'est toujours pas refermée pour Marine Legrand, agricultrice à Tôtes, victime d'un incendie criminel en février 2025. "*Quand vous voyez votre exploitation partir en fumée sous vos yeux, c'est difficile de s'en remettre*", glisse la jeune maman d'une petite fille de 15 mois (à peine deux mois au moment des faits).

"*Qui se donne le droit de briser des familles comme ça ?,* s'insurge l'exploitante. *Mon conjoint n'en dort plus la nuit."*

Le couple se dit épuisé, car ils doivent cumuler un emploi à l'extérieur de la ferme en plus de la reconstruction de l'exploitation, toujours pas terminée plus d'un an après l'incendie.

"*Probablement à cause des eaux utilisées pour éteindre les flammes, nos sols sont désormais imbibés. Nous allons devoir les traiter à la chaux pour les rendre à nouveau constructibles. Résultat : 40 000 euros à rajouter à une facture déjà bien salée*", explique Marine Legrand, révoltée.

VIDEO : le rappel des faits avant le procès de l'incendiaire des bâtiments agricoles dans le pays de Caux

durée de la vidéo : 00h01mn56s



copié !

réessayer

C'est une série d'incendies qui a suscité la psychose pendant de longs mois dans le pays de Caux. De 2023 à 2025, une dizaine de hangars agricoles sont partis en fumée, laissant les agriculteurs dans le désarroi après des pertes énormes. En mars 2025, un suspect finit par être interpellé, il s'agit d'un habitant du coin d'une cinquantaine d'années. Il sera jugé demain devant le tribunal de Dieppe. Rappel des faits par Véronique Arnould • ©France Télévisions

Alors que l'addition se chiffrerait déjà, selon elle, en centaines de milliers d'euros, si l'on considère les pertes sèches et le manque à gagner.

"*On nous a dit qu'on allait avoir le droit à la parole en tant que victimes. Autant vous dire que je vais la prendre*", affirme avec détermination la jeune femme.

"*Nous, on ne le connaissait même pas ce mec-là. Alors qu'est ce qui justifie qu'il ait fait ça ? On attend des réponses et on espère que la justice sera exemplaire*" ajoute Marine Legrand.

L'homme encourt jusqu'à 10 ans de prison.

"*Pour nous, ce n'est pas suffisant vu les dégâts qu'il a faits*, souligne Marine Legrand. *Mes beaux-parents se sont tués à la tâche pendant 40 ans, pour que tout ça soit réduit à néant en une nuit de malheur. Il ne faut pas que ce geste soit banalisé. La justice doit rendre une décision qui dissuadera d'autres personnes de passer à l'acte."*

Comme elle, des dizaines d'exploitants agricoles de la zone ont investi dans des caméras. Une opération qui se chiffre souvent en milliers d'euros, sans compter les abonnements facturés par les prestataires de vidéosurveillance.

Mais tout est bon pour dissuader d'éventuels nouveaux actes pyromanes. "*Ça ne peut pas recommencer. C'est juste impossible. On ne le supporterait pas"*, souffle l'agricultrice.

Même sentiment dans le village voisin de Lammerville, 340 habitants, qui a connu également deux sinistres identiques. *"Les conséquences sont multiples",* assure Blandine Das, maire de Lammerville.

"D'abord les conséquences économiques pour les agriculteurs. Et puis les conséquences psychologiques : le stress, la crainte. En août 2023, le feu avait pris à proximité de deux habitations. Il y a aussi les conséquences sur l'environnement : cet été-là, le toit du bâtiment qui a brûlé contenait de l'amiante. Le site a dû être dépollué. Jeudi dernier, une chance dans notre malheur, aucune matière toxique n'a pris feu."

Mais l'événement est traumatisant pour les agriculteurs et leur famille insiste l'élue*. "Il y a des enfants dans cette histoire. On a hâte que le ou les auteurs soi(en)t retrouvé(s)"*, conclut-elle.

La solidarité s'était organisée pour aider les sinistrés : à travers des cagnottes, des prêts de matériel mais aussi une messagerie cryptée pour se transmettre des infos sur des mouvements suspects observés dans le secteur.

Le pyromane présumé habite dans le secteur. Il a déjà été condamné à de multiples reprises, pour vols, violences et délits routiers. Placé en détention, pendant l'instruction, il a évoqué son problème d'alcool pour expliquer ses nombreux passages à l'acte.

Avec Véronique Arnould

ouest-france.fr

« Les jeunes ne sont pas pires aujourd'hui qu'hier » : une nouvelle directrice à la protection judiciaire de la jeunesse

Julia Toussaint

7–8 minutes

Article premium, Réservé aux abonnés (contenu complet accessible)

Christelle Evelinger est la nouvelle directrice interrégionale de la protection judiciaire Grand Ouest. Elle a officiellement pris ses fonctions, ce lundi 11 mai 2026, à Cesson-Sévigné près de Rennes (Ille-et-Vilaine). Son défi : mettre en œuvre la refonte de la justice des mineurs voulue par Gérald Darmanin.



Christelle Evelinger est la nouvelle directrice interrégionale de la protection judiciaire Grand Ouest. Les nouveaux locaux de la PJJ ont été inaugurés à Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine), ce lundi 11 mai 2026. | OUEST-FRANCE

Publié le 12/05/2026 à 07h20

Elle est le nouveau visage de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) du Grand Ouest. Christelle Evelinger a officiellement pris ses fonctions à la direction de la PJJ, ce lundi 11 mai 2026, dans de nouveaux locaux inaugurés à cette même occasion, dans la commune de Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine). «Une grande fierté», déclare celle qui est entrée dans l'institution en 1999.

Les personnels de la PJJ prennent en charge les mineurs sanctionnés après avoir commis une infraction et ceux en danger. La direction du Grand Ouest regroupe les régions Pays de la Loire, Bretagne et Normandie.

Plus de 17 000 jeunes y ont été suivis en 2025, dont environ 5 000 pris en charge pénalement. Avec une «emprise grandissante de la criminalité organisée sur la jeunesse», a souligné Thomas Lesueur, directeur national de la PJJ, présent pour l'occasion.

Refonte du placement des mineurs

Christelle Evelinger prend ses fonctions en plein chantier de refonte de la justice des mineurs. Le ministre de la Justice Gérald Darmanin a en effet annoncé, en novembre dernier, vouloir «tourner la page» des Centres éducatifs fermés (CEF). Prévus pour être la dernière alternative à la prison, ces centres n'auraient «pas démontré leur efficacité» en matière de récidive, ni de taux de fugue. «Ils ne sont ni fermés ni éducatifs», a estimé le Garde des Sceaux.

Le Grand Ouest compte huit de ces centres éducatifs fermés, auxquels s'ajoutent sept foyers pour mineurs. Ces quinze structures vont évoluer vers un modèle commun d'ici à 2028. Tous vont devenir des « unités judiciaires à priorité éducative ».

Lire aussi : De nouveaux foyers pour les mineurs délinquants : l'espoir d'une meilleure prise en charge

Des jeunes « en grande fragilité »

Chaque structure pourra accueillir douze mineurs. Avec un double

objectif : améliorer leur réinsertion et faciliter l'accès aux soins. «La plupart sont en mauvaise santé», pointe Christelle Evelinger. Sa philosophie, «leur redonner confiance en l'adulte et restaurer leur image de soi».

Car avant d'être des délinquants, «ce sont surtout jeunes en grande fragilité, parfois aux mains de réseaux criminels de prostitution ou de trafic de stupéfiants ».»Quant à l'idée selon laquelle la délinquance des mineurs se serait aggravée, elle n'y croit pas. «Les jeunes ne sont pas pires aujourd'hui qu'hier.»

lecourriercauchois.fr

Caudebec-en-Caux. Travaux de maintenance sur le pont de Brotonne : la circulation modifiée

Anaëlle Dessole

~2 minutes

Du 18 mai au 29 mai se dérouleront des travaux de maintenance du pont de Brotonne destinés à limiter l'infiltration d'eau dans le tablier. En complément, une campagne d'inspection détaillée du tablier sera réalisée à l'aide d'une nacelle par la société Bureau Veritas Solution, du 1er au 12 juin.

Fermeture à la circulation et restriction

La circulation sera par conséquent modifiée avec la mise en double sens d'un côté de l'ouvrage, de jour comme de nuit, sur la section de la route départementale RD n° 490 entre le carrefour avec la RD n° 65 (côté Arelaune-en-Seine) et le carrefour avec la RD n°37A (côté Rives-en-Seine), du lundi 18 mai au vendredi 12 juin. La largeur de la chaussée sera limitée à 3m dans chaque sens.

Des travaux d'entretien nécessaires

"*Mis en service en 1977, le pont de Brotonne supporte aujourd'hui un trafic d'environ 12 000 véhicules par jour*", précise le département de la Seine-Maritime ajoutant que "*des travaux de maintenance destinés à limiter l'infiltration d'eau dans le tablier sont nécessaires*". Le Département de la Seine-Maritime procédera du 18 mai au 29 mai à une reprise ponctuelle d'étanchéité de l'ouvrage d'art. Les travaux consisteront en la mise en œuvre d'une tranchée drainante pleine largeur dans la couche

bitumineuse du pont.

Réalisés par les entreprises NGE GC et Eurojoint, ces travaux d'un montant total de 30 000 € TTC, sont entièrement financés par le Département de la Seine-Maritime dans le cadre de sa programmation 2026 des travaux sur les ouvrages d'art.

paris-normandie.fr

Logements neufs sinistrés près du Havre : la galère s’est prolongée pour les locataires

Paris Normandie

5–7 minutes

Dégâts des eaux pour certains et pour tous, pas d’électricité, 36 heures après qu’elle a été coupée. La galère s’est poursuivie lundi 11 mai 2026 pour les locataires d’une résidence neuve de 24 logements, à Gainneville près du Havre. Reportage.



La galère s’est poursuivie lundi 11 mai 2026 pour les locataires des immeubles neufs d’Habitat 76, encore privés d’électricité à midi. - Hugo Danjou/Paris Normandie

Par la rédaction

Publié: 11 Mai 2026 à 18h27 Temps de lecture: 1 min

Les portes d'entrée sécurisées des immeubles situés au 178 et au 184 rue de la Libération à Gainneville ne sont pas verrouillées, lundi 11 mai 2026 vers midi. Nous en avons un pincement au cœur : l'électricité n'a pas encore été rétablie dans les 24 logements de ces constructions neuves du bailleur social Habitat 76, livrés voici à peine un mois. Le courant a été coupé samedi 9 mai en soirée, suite à un violent épisode de pluie mêlé de grêle.

Consultez l'actualité en vidéo

Un épisode météo qui a entraîné des infiltrations d'eau dans plusieurs appartements, y compris depuis des plafonniers, et en gagnant même parfois les armoires des disjoncteurs : d'où par sécurité, la nécessité de couper l'alimentation en électricité. Privés de courant, beaucoup de locataires (quasiment tous selon le maire Martial Galopin, interrogé samedi) ont été contraints de dormir ailleurs samedi soir. Parfois même à l'hôtel comme l'a proposé Habitat 76 à ceux qui n'avaient pas d'autre solution.

Cela a été le cas de cette dame résidant au 2e étage de l'immeuble situé au n°178. Mais pas la nuit de dimanche 10 à ce lundi 11 mai, Habitat 76 n'ayant pas renouvelé, dit-elle, la possibilité de dormir à l'hôtel. La locataire a donc dormi dans son appartement, dont des plafonds, murs et plinthes ont subi des dégâts. *« Heureusement, je n'ai pas encore reçu mes meubles »*, exprime-t-elle du palier de sa porte. Comme la plupart des locataires, elle a en effet emménagé récemment. La résidente espère que *« l'électricité sera rétablie aujourd'hui [lundi].* ». Si ce n'est pas encore le cas, c'est qu'un technicien procède à la vérification des installations électriques de tous les appartements, comme nous l'avons constaté.

> « Je ne me revois pas passer une soirée ici sans électricité. »
>
> **Une locataire**

« *Ça devient compliqué,* développe-t-elle. *Je n'ai plus de batterie sur mon téléphone. Je tourne en rond dans l'appartement. Je ne me revois pas*

passer une soirée ici sans électricité, c'est clair ». « *Je tourne à droite et à gauche pour pouvoir prendre une douche, car je n'ai pas d'eau chaude. Et toute la nourriture du frigo est fichue »,* se désole un voisin du premier étage, dont l'appartement n'a toutefois pas été sinistré.

De sérieux dégâts



Le plafond et le mur de cette locataire ont sérieusement été endommagés par les infiltrations - Hugo Danjou/Paris Normandie

Nous avons pu prendre la mesure des dégâts dans celui de cette locataire de 62 ans, déjà rencontrée dimanche, et vivant avec sa mère de 92 ans. Le plafond de son séjour est par endroits gonflé d'humidité. Le revêtement d'un mur est sérieusement endommagé dans sa partie proche du plafond. De larges taches jaunes lézardent plusieurs plinthes. *« Un expert de mon assurance doit passer pour chiffrer les dégâts »*, informe-t-elle.

Chez sa voisine, plusieurs meubles ont été endommagés. *« Ils ont baigné dans l'eau* », s'afflige la dame, qui attend *« impatiemment »* le passage de l'électricien. Et qui espère bien un geste commercial d'Habitat 76, telle une ristourne de loyer.

Lire aussi

france3-regions.franceinfo.fr

Meetings, réunions d’appartement… Comment Édouard Philippe compte être "le" candidat de la droite pour la prés

Mathilde Riou, AFP

4–5 minutes

Édouard Philippe a tenu, ce dimanche 10 mai 2026, une réunion de cadres de son parti Horizons. À un an de l'élection présidentielle, son discours avait des notes de meeting de campagne où l’ancien Premier ministre a dévoilé les grandes lignes de son programme.

L’actu des régions

Chaque jour, un tour d’horizon des principales infos de toutes les régions.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L’actu des régions". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. Notre politique de confidentialité

Dans la course à l’Élysée, Édouard Philippe est le premier à présenter son dispositif de campagne présidentielle. Face à aux cadres de son parti Horizons venus l’écouter à Reims, il a déroulé son ambition, son calendrier et les principaux axes de son programme.

L’ancien Premier ministre a reconnu que les Français n’étaient pas encore dans la campagne présidentielle mais de son côté tout est déjà bien programmé.

À un an de l’échéance, il a présenté son agenda. D’ici son grand meeting prévu le 5 juillet à l’Adidas Arena à Paris, l'ancien Premier ministre a égrainé le planning des prochaines semaines. Le 25 juin, le parti va tenir 1 000 réunions d'appartement simultanées.

La présidente des Jeunes Horizons Marine Cazard va lancer "une campagne de consultation des jeunes Français".

La vice-présidente, Christelle Morançais, va mener *"une grande consultation des chefs d'entreprises et des fédérations professionnelles"*, un public de choix pour Horizons, afin d'*"identifier les complexités"* et préparer *"une ordonnance de suppression"* de normes.

Édouard Philippe consultera les partenaires sociaux *"à partir de septembre"* et le programme sera progressivement dévoilé *"après l'été".*

Il a rappelé qu'il était à la tête d'un parti de droite et d'une ville populaire *"au sens le plus noble du terme*".

Saluant la députée havraise Agnès Firmin-Le Bodo assise au premier rang, Édouard Philippe cite son bilan comme exemple : "u*ne ville dans laquelle avec mon équipe (…) nous avons su construire une dynamique de rassemblement fondé sur le sérieux, sur l'écoute, sur la capacité à tracer des perspectives".*

Édouard Philippe défend un projet présidentiel axé autour de quatre points cardinaux : produire, protéger, éduquer et soigner. Il se dit prêt à gouverner, mais pas avec n'importe qui : *"il faudra construire une majorité, proposer une majorité législative nouvelle, ouverte, rassemblant explicitement la droite et le centre et refusant explicitement le mirage d'une union avec la droite extrême".*

Accro à la boxe, il a réaffirmé son opposition à toute union avec l'extrême droite, qu'il souhaite mettre KO comme La France insoumise.

"Nous basculons dans une autre séquence qui nécessitera une autre organisation", a encore expliqué Edouard Philippe. D'où la désignation d'une *"direction collégiale"* de campagne formée par l'eurodéputé et ami de 30 ans du maire du Havre, Gilles Boyer, du secrétaire général du parti et maire d'Angers, Christophe Béchu, et de l'ancienne ministre et ancienne députée Renaissance Marie Guévenoux, autrefois responsable des jeunes à l'UMP sous Alain Juppé.

Face aux cadres de son parti Horizons, le maire du Havre affirme son orientation politique sans renier son passé de Premier ministre et défend

son bilan à Matignon : *"Je suis fier d'avoir été le seul Premier ministre de ces dix dernières années à avoir réduit en même temps, si vous me passez l'expression, le chômage, les impôts et le déficit".*

Il a aussi évoqué la stratégie : *"créer un nouvel espace politique"* pour recueillir, après la présidentielle, une majorité à l'Assemblée nationale, de *"la droite et du centre"*.

actu.fr

« Structurer » et participer à la campagne d'Édouard Philippe : Laurent Bonnaterre reste référent d'Horizons

Aurélien Delavaud

~3 minutes

Le dimanche 10 mai 2026, le conseil national d'Horizons a reconduit Laurent Bonnaterre dans son rôle de référent régional, à un moment clé dans la course à la présidentielle.

Sur le même thème

Edouard Philippe



Laurent Bonnaterre, maire de Caudebec, reste le référent d'Horizons dans la région Normandie. ©Archives / Le Journal d'Elbeuf

Par Aurélien Delavaud Publié le 11 mai 2026 à 22h06

Il fait partie de l'aventure depuis sa création, en 2021. C'est donc sans surprise que **Laurent Bonnaterre**, le maire de Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Maritime), a été confirmé dans ses fonctions.

Le week-end dernier, le parti d'**Édouard Philippe**, Horizons, tenait son conseil national, à Reims. L'occasion de reconduire Laurent Bonnaterre en tant que **référent régional** du parti en Normandie.

Poursuivre sa mission à l'échelle régionale

Dans un communiqué, la direction d'**Horizons** précise qu'il aura pour mission de « poursuivre le travail engagé depuis cinq ans pour structurer et développer la présence du parti d'Édouard Philippe dans les cinq départements normands ».

Le parti précise également que celui qui est aussi membre du bureau politique national d'Horizons « sera rejoint prochainement par une co-déléguée régionale, conformément au principe de parité souhaité par Édouard Philippe dans l'organisation territoriale du parti ».

L'élection présidentielle en ligne de mire

Dans ce communiqué, Laurent Bonnaterre précise son ambition : « Continuer à rassembler, accompagner nos élus et responsables locaux, et porter une ligne de sérieux, de responsabilité et d'espérance. »

Vidéos : en ce moment sur Actu

Évidemment, à moins d'un an de l'échéance à laquelle le maire du Havre va se présenter, Laurent Bonnaterre et le parti auront la mission de mener la campagne pour les élections présidentielles.

« Nous poursuivrons et amplifierons le travail engagé depuis cinq ans pour contribuer pleinement, en 2027, à la victoire de notre candidat, Édouard Philippe, et de nos idées, qui ont vocation à rassembler bien au-delà de notre parti », conclut le maire de Caudebec.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

paris-normandie.fr

Quelles sont les solutions face à la pénurie de dermatologues qui s'aggrave en Normandie ?

Patricia Lionnet

14–18 minutes

Secteur au bord du burn-out. Manque de spécialistes, vieillissement de la population, abus de rendez-vous avec de mauvaises raisons de consulter, méconnaissance du parcours de soins… Comment arriver à surmonter la grave crise qui frappe le milieu de la dermatologie ? Paroles de praticiens d'Évreux, du Havre, de Rouen.



Par Patricia Lionnet

Publié: 11 Mai 2026 à 19h01 Temps de lecture: 5 min

Il s'agit du sport préféré des Français. Dénigrer, râler, pointer du doigt. Sans chercher (toujours) à comprendre. En la matière, la spécialité médicale en même temps la plus discrète et la plus malmenée du moment suscite l'ire de la part de patients souvent dépités, inquiets et en colère. « Où sont passés les dermatologues ? », « Pourquoi est-ce si compliqué d'en trouver ? » ou encore « Ils feraient mieux de libérer leurs créneaux au lieu de pratiquer l'esthétique » *(lire par ailleurs)*… Ce sont quelques-unes des remarques acerbes (et souvent injustifiées) entendues auprès des Normands.

Avant même d'être vus, les patients arrivent souvent dans les cabinets en disant que c'est « *la galère* », que c'est « *compliqué* », et « *pas normal* ». « *Ils nous reprochent de ne pas avoir de rendez-vous, et nous demandent*

en fin de consultation des créneaux pour leur mère, leur père, leur frère, leur voisin… Sans compter le nombre de personnes qui nous montrent des photos de leur famille pour que nous donnions un avis. Juste un coup d'œil (…). C'est notre quotidien », détaillent Sylvie Bechu et Agnès Samain, dermatologues, installées dans le même cabinet libéral à la clinique Mathilde à Rouen, dont les agendas sont *« surchargés »*.

La situation n'est pas vraiment meilleure en milieu hospitalier. Le jeune docteur Guillaume Font, spécialiste de la peau et de la vénéréologie au centre hospitalier Eure Seine Évreux affirme que « *c'est une pression constante de la part des patients parce qu'il y a beaucoup, beaucoup de demandes et malheureusement, je ne peux pas multiplier mes créneaux à l'infini (…). Il arrive que l'on reçoive des recommandés de personnes nous signalant qu'ils n'arrivent pas à avoir un rendez-vous et que nous devons les prendre. Nous ne sommes pas la cause du problème, mais une partie de la solution en faisant notre travail. Le problème de fond est d'ouvrir les vannes pour qu'il y ait davantage de dermatologues. C'est plus une question politique que médicale finalement.* »

La « dermatobashing » très en vogue actuellement

Ce spécialiste a signé la pétition, reconnue par l'Assemblée nationale, mise en ligne en décembre 2025 par 350 dermatologues pour alerter pouvoirs publics et citoyens de la grave crise sanitaire. Et pour contrer une « dermatobashing » très en vogue actuellement en particulier dans certains médias télé qui cherchent plus à faire peur qu'à informer. Même si, avec seulement 2 880 praticiens sur le territoire, les délais sont souvent longs (les urgences assurées ne sont pas comptées), les rendez-vous sont presque impossibles à obtenir par les plateformes. « *Et la pénurie va s'aggraver avec 30 % de médecins en moins en France en 2030 après avoir déjà perdu 22 % de l'effectif existant* en dix ans », relève Pierre Hamann, cosignataire de la pétition « Urgence pénurie de dermatologues », praticien hospitalier et responsable de l'Unité fonctionnelle de dermatologie du CHU de Bicêtre APHP (Assistance publique).

Et l'enjeu est crucial avec des diagnostics tardifs et des aggravations de

pathologies chroniques. Au moment où l'OMS (Organisation mondiale de la santé a fait des maladies de peau une priorité mondiale de santé publique via une résolution adoptée le 24 mai 2025.

Ce qui reste de la théorie avec des départements français sans accès à un dermatologue. Ce qui n'est pas le cas en Normandie, même si la densité de spécialistes pour 100 000 habitants reste, en 2025, faible : 3,7 contre 4,8 au plan national (lire l'infographie) L'Eure est un parent pauvre alors que la Seine-Maritime et le Calvados – pas un hasard, c'est à Rouen et Caen que se situent les facs de médecine – tentent de garantir un minimum de soins, même si des Normands restent en souffrance, sans suivi médical.

« Il y a eu une gestion comptable de la médecine »

Le principal levier d'amélioration réside dans l'augmentation des capacités de formation « grâce à une action politique volontaire », comme le stipule la pétition. « *Il y a eu une gestion comptable de la médecine. Les pouvoirs publics ont imaginé qu'en réduisant le nombre de médecins, les dépenses allaient baisser. Ce sont eux les responsables et maintenant, ils nous tapent sur les doigts, et demandent de former des assistants et d'augmenter les consultations !* », s'agace Sylvie Bechu. Les statistiques sont tenaces. Le docteur Pierre Hamann souffle que depuis « *pratiquement quinze ans, le nombre de postes disponibles après le concours d'internat reste bloqué à des chiffes qui sont en dehors de toute réalité. Les quotas en dermatologie restent les mêmes.* » Lorsque ce spécialiste a passé les épreuves en 2016, 92 dermatos étaient formés pour toute la France pour l'année. « *Comme nous râlons un peu, nous avons réussi à franchir la barre des 105 pour redescendre à 102.* » Alors qu'il en faudrait 150 pour être à un niveau correct.





Les cancers de la peau représentent à eux seuls un tiers de l'ensemble des cancers diagnostiqués, avec 200 000 nouveaux cas par an. - Paris Normandie-Boris Maslard

Avec la psychiatrie et la pédiatrie, la dermatologie se hisse parmi les spécialités médicales les plus sinistrées. La gynécologie obstétrique respire un peu grâce à des possibilités de prescriptions de la part des sages-femmes. L'ophtalmologie sort également la tête de l'eau grâce au travail aidé.

« Le généraliste reste le chef d'orchestre »

Avec une population vieillissante et des départs en retraite en nombre ces prochaines années, les praticiens de la peau, des ongles et du cuir chevelu demandent une *« amélioration des conditions d'exercice »*, alors que tous les professionnels rencontrés affirment que l'attractivité pour le métier est forte. « *Il arrive dans le top 3 des choix des jeunes en médecine bien classés avec la radiologie et l'ophtalmologie* », disent-ils.

Aux dermatologistes de trouver des solutions et de se mobiliser pour améliorer l'offre de soins. D'autant plus que le gouvernement répète à l'envi que « *s'il n'y a pas assez de dermatos, c'est parce qu'ils ne font pas de dermatologie* » et que « *la spécialité va disparaître avec l'IA, ce qui est faux, vexatoire et qui montre bien le niveau de connaissance du dossier* », raille Pierre Hamann.

Face à ce problème de démographie médicale, le docteur Martin-Xavier Doré affirme que « *si on multiplie les dermatologues pour faire les mêmes choses c'est à dire pour se retrouver face à de la bobologie, des choses pas graves, cela ne sert à rien.* » Une manière pour ce spécialiste installé dans le centre du Havre de dire que « la sélection » des patients est

primordiale. Avant d'arriver dans son cabinet, comme chez les autres, et comme pour d'autres spécialités (sauf l'ophtalmologie, la gynécologie, la stomatologie, la psychiatrie chez les moins de 26 ans), il est impératif de suivre le parcours de soins coordonnés. Le conseil donné par tous les praticiens contactés.

« *Le généraliste est le chef d'orchestre, celui qui reçoit les patients aux premières intentions et qui va ou non les orienter vers une autre spécialité que la sienne. Dire que l'on cherche un dermato sans passer par lui n'est pas le bon processus* », détaille le clinicien havrais. Une étape qui permet, en plus, d'être mieux remboursé.

> « Les motifs de consultation ne sont pas toujours justifiés. Il y a un abus avec des petits contrôles inutiles »
>
> **Agnès Samain**, Dermatologue à Rouen

Guillaume Font, depuis l'hôpital ébroïcien, ajoute qu'il « *ne faut pas minimiser le rôle du médecin généraliste dans la prise en charge dermatologique. Techniquement, il est formé pour les dermatoses les plus courantes que ce soit de l'eczéma, de l'acné. Il est le premier recours pour toutes les problématiques dermatologiques* ».



Le cancer de la peau reste l'un des cancers les plus meurtriers chez les moins de 50 ans. - Paris Normandie Boris Maslard

Alors, bien sûr, encore faut-il avoir trouvé un médecin traitant… En tout cas, ce premier passage, s'il était respecté par une majorité de personnes en quête d'un rendez-vous chez le dermatologue, permettrait de désengorger les salles d'attente pour de « vraies » pathologies. « *Les motifs de consultation ne sont pas toujours justifiés. Il y a un abus avec des petits contrôles inutiles* », précise la docteure rouennaise Agnès Samain. Les spécialistes prennent, en effet, en charge 1 000 maladies (et 6 000 en comptant les bénignes), dont notamment les maladies! chroniques inflammatoires de la peau.

Mais alors, la campagne nationale qui appelait à faire un contrôle régulier de la peau, que devient-elle ? « *Il y a eu un côté délétère* », remarque la profession.

« *Oui au dépistage*, lance Martin-Xavier Doré, *mais il est intéressant si on cible une population. Faire du dépistage, ce n'est pas le faire auprès de 67 millions de Français. Il y a un peu plus de cancers de la peau dans le Grand Ouest. Les Normands et les Bretons se mettent au soleil quand il fait beau. Les Marseillais se protègent de la chaleur. Comme il y a plus de mélanomes chez les Danois que chez les Espagnols. Le mode de vie est important, comme d'aller voir son médecin quand on remarque quelque chose d'anormal.* »

> « Vous voyez, là, on me sollicite pour quelque chose de moche »
>
> **Martin-Xavier Doré**, Dermatologue au Havre

En termes de bénéfices de santé publique, il est donc préférable, selon les experts de la peau, de se concentrer sur « *ces personnes qui ont beaucoup de grains de beauté, des antécédents familiaux, une peau claire, des yeux bleus*. » C'est ce qu' on appelle un « phototype cutané à risques ».

Une des réponses immédiates et concrètes face au manque de dermatologistes consiste à travailler en réseau sous forme de téléexpertise où un généraliste va demander un avis au spécialiste. Rien à voir avec la téléconsultation qui permet à un malade de parler à un médecin par le biais d'un écran. Dans l'Eure et en Seine-Maritime, un dispositif permet aux médecins généralistes de transmettre directement

au CHU de Rouen et au Groupe hospitalier du Havre des demandes de téléexpertise en dermatologie pour leurs patients. Et dans les deux départements, un système « en libéral » a été mis en place depuis cinq ans, après le Covid. Il fonctionne au Havre où tous les dermatos jouent le jeu et à Rouen avec six praticiens. En 2024, ils étaient au moins deux dans l'Eure.

« On nous demande notre expertise sans voir le patient à partir d'une photo. Cela marche bien, c'est une vraie démarche, qui rend service, payée par l'Assurance maladie 23 € pour chaque suivi. Mais, c'est une charge de travail supplémentaire qu'il faut caser dans nos agendas surbookés », remarquent Sylvie Bechu et Agnès Samain.



Associé au soleil, le mélanome particulièrement agressif, atteint 17 922 nouveaux cas annuels, un chiffre qui double chaque décennie. - Paris Normandie Boris Maslard

Depuis la création de cette plateforme de téléexpertise, Martin-Xavier Doré a pratiqué 2 000 recommandations. « *De temps en temps, cela accélère la prise en charge pour certains problèmes graves* », décrypte-t-il depuis sa salle de consultation en montrant un exemple. « *Vous voyez là, un généraliste me sollicite pour quelque chose de moche visible sur la photo. Je connais le contexte et l'histoire du patient. Son téléphone s'affiche tout de suite. J'ai fait les démarches pour que le malade soit*

opéré rapidement. »

Par ailleurs maître de stage, le praticien accueille pendant six mois un « docteur junior », qui a obtenu sa thèse et poursuit sa formation dans ce cabinet. Après six ans en médecine à Clermont-Ferrand, Fjola Chambres a choisi de *« faire »* dermatologie à Rouen. Et se rend compte concrètement des fortes demandes. *« Nous avons un devoir déontologique vis à vis des patients, nous faisons notre maximum pour trouver des astuces pour faciliter le parcours de soins. »* Un avenir à fleur de peau...

Pour prendre RDV en dermatologie :

AU CHU de Rouen : il faut adresser la lettre du médecin qui demande un avis et ses coordonnées par courrier à l'adresse : service de dermatologie, Hôpital Charles-Nicolle; 1, rue de Germont 76031 Rouen cedex 1. Ou par mail à l'adresse : dermatologie.secretariat@chu-rouen.fr **. Vous pouvez également déposer les documents requis à l'accueil du service de dermatologie : rdc de la porte 12, cour Germont.**

A l'hôpital Monod du Havre-Montivilliers, vous devez téléphoner le 1er jour ouvré de chaque mois uniquement (02 32 73 33 28) en étant adressé par son médecin traitant.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Santé Le Havre Rouen (Seine-Maritime) Eure Normandie

NEWSLETTER GRAND ANGLE

Recevez gratuitement vos articles Grand angle dans votre boite mail en cliquant ici

Lire aussi



paris-normandie.fr

Le mois de mai pour sensibiliser aux cancers de la peau ? « On est très mal placé en Normandie »

Anthony Quindroit

5–6 minutes

Alors que « Mai violet », mois dédié à la prévention des cancers de la peau, a largement pris ses quartiers, France asso cancer et peau milite pour que l'accent soit mis sur le dépistage. Mais se heurte à l'engorgement des files d'attente chez les dermatologues, notamment dans la région.



Par Anthony Quindroit

Publié: 11 Mai 2026 à 19h01 Temps de lecture: 2 min

La Normandie n'est pas la région la plus ensoleillée de France. Et pourtant, elle est sur le podium des régions regroupant le plus de cancers de la peau. Une triste distinction partagée avec les voisins bretons et les habitants des pays de la Loire. *« On est très très mal placé*, se désole Damien Renard. *Il y a une vraie méconnaissance dans ces régions où l'on imagine parfois que les nuages suffisent à nous protéger ; or, ils ne filtrent pas le rayonnement ultraviolet, que ce soit les UVA sur le long terme, ou les UVB, sur le court terme, ceux qui font que l'on a l'air bronzé. »*

S'il suit ce sujet d'aussi près, c'est parce qu'il est le correspondant normand de France asso cancer et peau (FACP). L'association s'organise pour mettre en avant la prévention chez les particuliers et en

entreprises – avec des structures comme le Groupement des entreprises françaises dans la lutte contre le cancer –, l'accompagnement des malades et le soutien à la recherche.

« Au moindre doute, il faut se tourner vers un généraliste »

Alors, comme le cancer du sein à le rose de son mois d'octobre, les cancers de la peau et autres mélanomes ont désormais un mois et une couleur dédiés : « Mai violet », *« en référence aux ultraviolets »*, décrypte Damien Renard.

Un mois ciblé pour marteler notamment l'importance du dépistage précoce dans la prise en charge de ce type de cancers et de mélanomes qui, pris à temps, peuvent être rapidement guéris. Sauf que, pour être dépisté, encore faut-il avoir des spécialistes à portée de peau… Et que la pénurie de dermatos ne va pas dans le sens des recommandations. Damien Renard le concède, la situation est compliquée : *« Mais, au moindre doute, il faut se tourner vers un généraliste »*.

Une autre option s'est installée dans quelque 500 officines en France ; un dermatoscope, dispositif médical de dépistage cutané reposant sur l'analyse de la peau par une machine couplée à une application d'intelligence artificielle et à un service de téléexpertise dermatologique. *« Cela peut permettre de lever des doutes et ainsi désengorger les files d'attente de dermatologues trop peu nombreux. »* Avec des limites toutefois : l'association et l'Ordre des pharmaciens alertaient, fin 2025, sur des erreurs de diagnostics posés par les appareils et l'IA, entraînant des retards dans la prise en charge. Comme quoi, même l'erreur n'est plus l'apanage des humains…

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Normandie Seine-Maritime Eure

NEWSLETTER GRAND ANGLE

Recevez gratuitement vos articles Grand angle dans votre boite mail en cliquant ici

lepoulpe.info

Au CHU de Rouen, entre soupçons de fraude et accusations de harcèlement moral

Le Poulpe

10–12 minutes

Au sein du service d'ophtalmologie du CHU de Rouen, un conflit fait rage avec son lot de balles perdues et de scandales : un médecin a déposé plainte au pénal s'estimant victime des agissements de son chef de service et a aussi signalé à différentes institutions une étrange pratique de facturation au préjudice de l'assurance maladie. Plusieurs millions d'euros sont en jeu.

Au sein du service d'ophtalmologie du CHU de Rouen, un conflit fait rage en ce moment avec son lot de balles perdues et de scandales, dossier dont *Le Poulpe* a récemment été informé par plusieurs sources proches du vaisseau amiral de la santé publique en Normandie.

Selon nos informations, le service se trouve actuellement sous haute tension en raison d'un conflit entre l'un de ses médecins, ophtalmologiste spécialiste de la rétine de son état, et l'historique chef de service, le professeur Marc M., en passe ce week-end de prendre la tête de la société française d'ophtalmologie, poste de prestige et de pouvoir.

D'après les renseignements de notre média, le spécialiste de la rétine, qui n'a pas souhaité répondre aux nombreuses sollicitations du *Poulpe*, a récemment déposé plainte auprès du procureur de la République de Rouen.

Sollicité pour savoir où en était la procédure, ce dernier confirme *« qu'une plainte a été déposée pour discrimination et dénonciation calomnieuse »,* précisant que *« l'enquête est en cours »*.

Contacté par *Le Poulpe* à maintes reprises, Marc M. a décliné nos demandes d'interview. « *Le CHU de Rouen ne souhaite pas commenter une enquête en cours »,* a fait savoir de son côté le service communication de l'hôpital rouennais.

"Le CHU augmente des remboursements de manière exponentielle"

Visant aussi l'infraction de harcèlement moral, cette plainte que *Le Poulpe* a pu consulter aborde surtout un sujet potentiellement explosif pour le service et au-delà, pour l'ensemble du CHU de Rouen.

Il y est ainsi question *« d'une pratique problématique sur laquelle on semble fermer les yeux, et qui représenterait un détournement potentiel de plusieurs millions d'euros par an, [pratique] toujours en cours… »*

Après vérification, au sein du service d'ophtalmologie, certaines pratiques de facturation posent question : les injections intraoculaires réalisées pour le suivi de pathologies chroniques de la rétine ne sont pas codées comme des actes ambulatoires — habituellement remboursés autour de 112 euros — mais systématiquement requalifiées en hospitalisations de jour. Cette requalification entraîne un remboursement dépassant 1 400 euros pour une prestation strictement identique.

Un tel différentiel tarifaire, sans justification médicale apparente ni modification de la prise en charge, questionne directement la conformité de ces pratiques aux règles de facturation en vigueur.

Le montant annuel estimé de facturation, à raison d'une vingtaine de patients par jour trois à quatre fois par semaine, s'élèverait à près de 4 millions d'euros tout de même.

« La prestation est la même mais avec le changement de codage, le CHU augmente ses remboursements de manière exponentielle », glisse une source hospitalière, soulignant que ce système opaque et juteux permet au chef de service, le professeur M., *« de se faire bien voir et de faire la pluie et le beau temps au sein du CHU »*.

Selon nos informations, la direction financière et juridique de la CPAM,

informée de la situation, a déclenché une enquête interne pour tenter d'y voir plus clair.

L'agence régionale de santé (ARS) de Normandie, autorité de tutelle du CHU de Rouen, a également été saisie de ces mêmes faits. De même que le ministère de la santé. Contactée à plusieurs reprises, l'ARS Normandie a refusé de répondre à nos questions, signe d'un embarras manifeste à s'exprimer sur le sujet.

D'après une source interne, la direction du CHU normand ainsi que sa commission médicale d'établissement sont également *« informées du dossier depuis plusieurs mois, sans la moindre incidence sur la pratique toujours en cours ».*

Interrogé, un ophtalmologiste officiant en région parisienne se montre très surpris d'un tel codage, assurant que l'établissement dont il dépend se cantonne, quant à lui, au remboursement *« légal »*.

À ce stade, le supposé détournement ne bénéfice pas à une personne physique mais au seul CHU de Rouen. Si l'enquête en cours venait à confirmer les soupçons, de lourdes conséquences pécuniaires pourraient en découler pour l'établissement, dans un contexte de réduction des dépenses tous azimuts, en particulier dans le domaine de la santé publique.

"Témoignages tronqués, supprimés et choisis, de faux chiffres"

Hormis cette affaire de gros sous au sein du service d'ophtalmologie, le conflit entre les deux médecins débouche donc sur une enquête pénale du chef de harcèlement moral et dénonciation calomnieuse.

Sans, à ce stade, être en mesure d'établir de lien avec sa dénonciation de la fraude présumée au sein du service, le médecin lanceur d'alerte est à présent dans le collimateur du chef de service et de la direction du CHU.

Selon nos informations, le chef de service, Marc M., aurait manoeuvré pour empêcher le renouvellement de son droit d'exercice libéral, entraînant par ricochet une baisse drastique de ses revenus.

Le refus du renouvellement s'appuie exclusivement sur l'avis défavorable du chef de service, suivi par la CAL (commission d'activité libérale), après une enquête « *à charge »* selon la plainte au pénal qui évoque des *« témoignages tronqués, supprimés et choisis, de faux chiffres »,* supposément avancés par la direction des affaires médicales pour orienter la commission.

Marc M. *« a spontanément saisi la commission médicale d'établissement, … d'accusations graves et infondées à l'encontre du docteur X (détournements, violation du consentement éclairé des patients, dysfonctionnements organisationnels), susceptibles d'entraîner des sanctions disciplinaires lourdes et de ruiner définitivement sa réputation professionnelle »*, mentionne aussi la plainte du médecin lanceur d'alerte, en appui de son argumentation sur le fondement de la dénonciation calomnieuse.

Dans ladite plainte, on trouve un nombre impressionnant de témoignages de soignants et de patients en faveur du médecin incriminé, attestant de ses qualités humaines et professionnelles et de son respect des règles déontologiques.

Ces éléments, pourtant versés au dossier administratif, n'auraient été consultés ni par la commission, ni par la direction du CHU lors de l'examen de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exercice libéral.

Avant tout, la plainte évoque l'existence d'un élément déterminant, très embarrassant pour la direction du CHU : en l'espèce un enregistrement sonore porté par erreur au dossier dans lequel on entend la directrice des affaires médicales du CHU reconnaître à mi-mot que le médecin n'a manifestement pas violé les règles de répartition entre activités publiques et privées, mais que le chef de service semble prêt à tout pour le dénigrer.

De quoi laisser l'avocat du plaignant argumenter que *« la saisine de la commission des activités libérales apparaît pour ce qu'elle est, un détournement manifeste de l'instance à des fins de persécution professionnelle et de règlement d'un conflit personnel »*.

Dans cet enregistrement, la directrice des affaires médicales est

néanmoins encline à désigner le plaignant comme étant à l'origine de l'atmosphère délétère régnant dans le service, à rebours des nombreux témoignages faisant l'éloge du médecin, évoqués supra.

Alerte auprès de la direction du CHU

La décision de non-renouvellement de son activité libérale, effective depuis janvier 2026, fait désormais l’objet d’un recours par le médecin pénalisé devant le tribunal administratif de Rouen. À ce jour, il n'a toujours pas reçu la motivation détaillée de la décision de refus. D'après nos sources, il aurait brandi la menace de saisie de la justice pour en forcer la communication.

Des procédures ont également été engagées devant le conseil de l'ordre à des fins disciplinaires, procédures émanant à la fois de ce médecin et du CHU de Rouen.

Selon nos informations, la direction de l'établissement reproche au spécialiste de la rétine de supposés manquements déontologiques avec, pêle-mêle, des atteintes au secret professionnel, des manquements au principe de moralité et de probité dans l'exercice libéral ou encore des entorses au consentement éclairé du patient. Autant de griefs qui sont, selon nos informations, farouchement contestés par le médecin plaignant.

Récemment, la CPAM a, selon nos informations, procédé à une rectification au crédit du plaignant des sommes facturées au titre de l'activité libérale, renforçant d'autant l'hypothèse d'un faux prétexte mis en oeuvre aux fins de lui nuire.

D’après plusieurs sources concordantes, il apparaît que les instances du CHU auraient été avisées, dès la fin 2024, de l’existence d’un possible harcèlement, sans que rien n'ait vraiment bougé ensuite.

Selon nos informations, Marc M. ignorerait carrément le médecin plaignant depuis plusieurs mois. Dans le cadre des multiples procédures en cours, ce dernier affirme avoir été mis en cause lors d'une réunion de service à laquelle il n'assistait même pas puisqu'il était en congés. Au fil du temps, la marginalisation du praticien semble s'être accentuée, sans

réaction apparente de la direction du CHU.

Ces développements aggravants, ressentis par le médecin comme de l'acharnement, constituent une partie essentielle de sa plainte pénale visant le chef de service, désigné comme étant à la manoeuvre de torpillage d'un confrère, sur fond de rivalité et d'animosité personnelle, au travers *« de l'instrumentation malveillante de procédures litigieuses »,* en référence à ses saisines successives de la direction des affaires médicales, de la CME (commision médicale d'établissement) et de la CAL (commission d'activité libérale), pour empêcher le renouvellement de l'activité libérale du spécialiste de la rétine.

Au-delà des différentes procédures opposant les deux médecins, les éventuelles irrégularités de facturation à hauteur de plusieurs millions d'euros, documentées plus haut, jettent le trouble sur le bon usage des deniers publics par le CHU de Rouen, tête de pont de la médecine hospitalière en Seine-Maritime.

ouest-france.fr

Le trafic SNCF interrompu dans les Yvelines vers Paris, des conséquences jusqu'à Caen et Le Havre

Pierre-Maxime Leprovost

3–4 minutes

Des obstacles tombés sur les voies dans les Yvelines en direction de Paris, en début d'après-midi de ce lundi 11 mai 2026, provoquent une interruption du trafic. Les conséquences sont importantes jusqu'au Havre (Seine-Maritime) et Caen (Calvados).



Le trafic SNCF est fortement impacté vers Paris, dans les Yvelines, lundi 11 mai 2026. Des retards sont à prévoir sur les lignes normandes. | MARTIN ROCHE / OUEST-FRANCE

Publié le 11/05/2026 à 15h24

Début de semaine compliquée pour les usagers de la SNCF en Normandie qui voudraient se rendre à Paris. Lundi 11 mai 2026, en début d'après-midi, des obstacles sont tombés sur les voix dans les Yvelines, à hauteur d'Épône-Mézières, sur la ligne Le Havre-Rouen-Paris et Caen-

Paris.

«La circulation est interrompue dans le sens Mantes vers Paris, le temps que les équipes techniques se rendent sur place», précise la SNCF sur X. Un temps estimée à 17 h 30, la reprise a finalement pu se faire à 16 h 40, mais avec des retards qui vont continuer un moment. Un itinéraire alternatif est annoncé pour les trains entre Rouen et Paris, «allongeant le temps de parcours de 20 minutes environ».

paris-normandie.fr

Pont de l’Ascension : voici les heures à éviter sur les routes de Normandie selon Bison Futé

Paris Normandie

5–6 minutes

À l’approche du pont de l’Ascension, d’importantes difficultés de circulation sont attendues en Normandie dès le mercredi 13 mai 2026. Bison Futé alerte sur un trafic particulièrement chargé sur plusieurs grands axes de la région.

Par la rédaction

Publié: 12 Mai 2026 à 10h01 Temps de lecture: 2 min

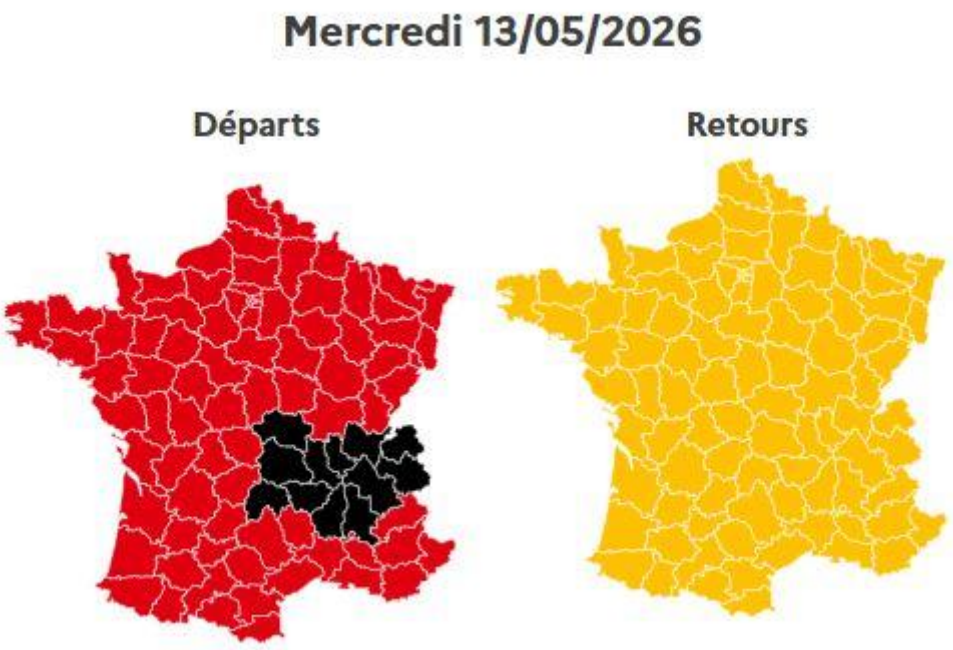
À l’occasion du pont de l’Ascension, de nombreux Français s’apprêtent à prendre la route pour une escapade printanière. Mais avant de partir, mieux vaut anticiper : le trafic s’annonce particulièrement chargé sur une grande partie du réseau routier français.

Malgré une météo annoncée instable et pluvieuse par Météo-France, Bison Futé prévoit en effet des conditions de circulation compliquées, voire très difficiles, dès mercredi, avec d’importants ralentissements attendus dans les deux sens de circulation. Voici ce qu’il faut retenir.

Mercredi : des bouchons monstres

C’est le mercredi qui concentrera les principales difficultés. Dans le sens

des départs, la circulation est annoncée noire en région Auvergne-Rhône-Alpes et particulièrement dense en direction de la Normandie, de la façade Atlantique, du pourtour méditerranéen ainsi que des frontières du Nord-Est.



Mercredi, des bouchons monstres. - Bison Futé

En Île-de-France, les premiers ralentissements sont attendus dès la fin de matinée sur les autoroutes A10 et A6, en direction des barrières de péage. **L'A13**, axe très fréquenté vers la Normandie, devrait également connaître de fortes saturations en fin de journée. Dans le sens des retours, la circulation sera également soutenue sur les routes du quart nord-est, du littoral atlantique et du sud-est jusqu'en soirée.

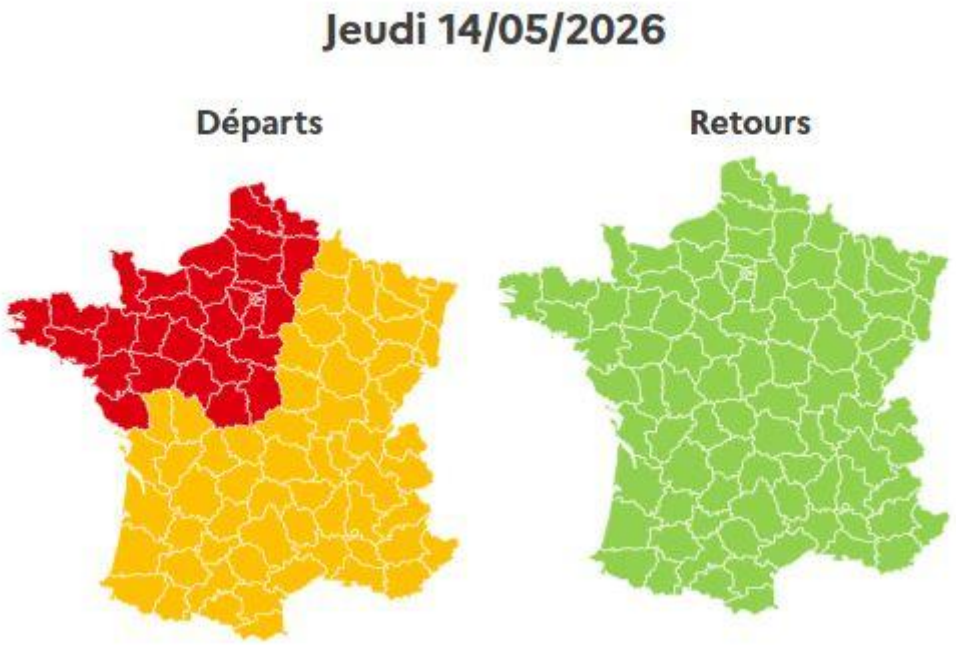
Pour limiter le temps passé dans les bouchons, Bison Futé recommande notamment :

- de quitter ou traverser l'Île-de-France avant 10 heures ;
- d'éviter l'A13 entre Paris et **Rouen** entre 16 heures et 20 heures, puis entre **Rouen** et **Caen** entre 17 heures et 19 heures ;
- d'éviter l'A10 entre Poitiers et Bordeaux entre 14 heures et 19 heures ;
- d'éviter l'A7 entre Lyon et Orange entre 11 heures et 23 heures ;
- d'éviter l'A63 entre Bayonne et Bordeaux entre 15 heures et 19 heures dans le sens des retours

Jeudi : un trafic encore très chargé

La circulation restera difficile jeudi, notamment dans le nord du pays et dans le Grand Ouest. Des ralentissements sont également attendus dans le Sud-Ouest et le quart sud-est. Autour de Paris, les automobilistes devront là encore prendre leur mal en patience. Les autoroutes A10 et A6 seront fortement encombrées dès la matinée et jusqu'en début d'après-midi.

L'**A13** vers la Normandie figurera aussi parmi les axes les plus fréquentés.



Jeudi, un trafic encore très chargé. - Bison Futé

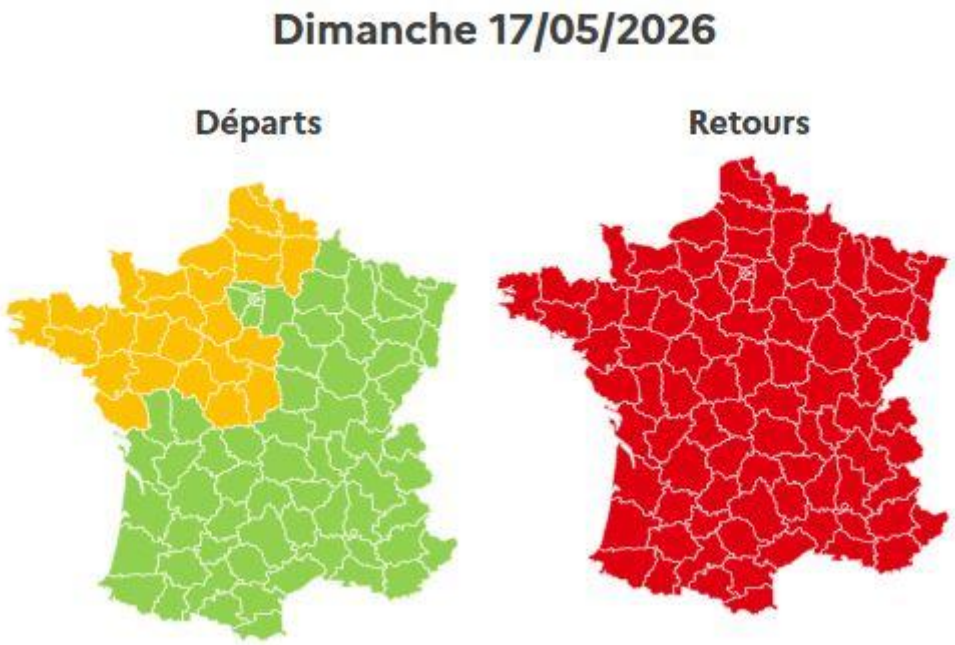
Bison Futé conseille notamment d'éviter :

- **l'A13** entre Paris et **Rouen** de 10 heures à 16 heures, puis entre **Rouen** et **Caen** de 11 heures à 16 heures ;
- l'A10 entre Paris et Tours entre 7 heures et 14 heures ;
- l'A63 entre Bordeaux et Bayonne entre 10 heures et 17 heures ;
- l'A7 entre Lyon et Orange entre 8 heures et 18 heures ;
- le tunnel du Mont-Blanc entre 5 heures et 20 heures

Les journées de vendredi et samedi sont en revanche classées vertes au niveau national.

Dimanche : des retours sous tension

Le trafic redeviendra particulièrement dense dimanche, à l'heure des retours. Dès la fin de matinée et jusque tard dans la soirée, de très nombreux véhicules sont attendus sur les axes du sud-est, des côtes atlantiques et normandes ainsi que dans le nord de la France. Autour de la capitale, les autoroutes A10, A6 et A13 devraient concentrer l'essentiel des difficultés. Pour éviter les ralentissements les plus importants, Bison Futé recommande de rejoindre ou traverser l'Île-de-France avant 10 heures.



Dimanche, des retours sous tension. - Bison Futé

Parmi les secteurs les plus exposés :

- **l'A13** entre **Caen** et **Rouen** de 11 heures à 18 heures, puis entre **Rouen** et Paris de 12 heures à 18 heures ;
- l'A81 entre Rennes et Le Mans entre 16 heures et 19 heures ;
- l'A10 entre Orléans et Paris entre 11 heures et 23 heures ;
- l'A7 entre Marseille et Lyon entre 10 heures et 21 heures ;
- la N165 entre Quimper et Nantes entre 11 heures et 13 heures

Lire aussi



mediapart.fr

Les travailleurs du Festival de Cannes dénoncent leur « criblage » administratif

Jérôme Hourdeaux

10–12 minutes

Un collectif d'organisations de travailleur·euses du secteur du spectacle appelle, dans un communiqué diffusé à la veille de l'ouverture du Festival de Cannes, à la fin du « criblage », une enquête administrative imposée par la loi et au terme de laquelle une personne peut se voir refuser l'accès à un événement, et perdre ainsi son emploi.

« Depuis 2016, la notion de "grand événement" est apparue dans le droit français », explique le communiqué signé par les syndicats Sud Culture, la CGT Spectacle, le collectif de travailleur·euses des festivals de cinémas Sous les écrans la dèche et le Stucs (Syndicat de travailleur·euses uni·es de la culture et du spectacle).

« Derrière ce terme, poursuit-il, s*e cachent plusieurs dispositions sécuritaires et notamment le criblage qui donne, sous couvert de lutte antiterroriste, un pouvoir démesuré aux préfectures sur l'embauche des travailleur·euses. »*

Personnes travaillant aux préparatifs du Festival de Cannes, au Palais des Festivals, 10 mai 2026. © Photo Valery Hache / AFP

Le dispositif évoqué par le collectif fait partie des mesures introduites par la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement. Ce texte avait créé un nouvel article L211-11-1 dans le Code de la sécurité intérieure (CSI) permettant aux autorités de désigner, par décret, *« les grands événements et les grands rassemblements de personnes ayant pour objet d'assister à la retransmission d'événements exposés à un risque d'actes de terrorisme*

en raison de leur nature et de l'ampleur de leur fréquentation ».

L'accès aux lieux où se déroulent ce grand événement est alors soumis *« à une autorisation de l'organisateur délivrée sur avis conforme de l'autorité administrative »*. Cette dernière est chargée de mener une enquête administrative de sécurité dans le cadre de laquelle de nombreux fichiers seront consultés.

Le Pasp, « le fichier le plus problématique »

« L'idée de ces enquêtes administratives de sécurité est de vérifier la compatibilité du profil de la personne avec l'emploi ou l'habilitation », explique Yoann Nabat, docteur en droit privé à l'université de Bordeaux et auteur de *Surveiller et ficher. Portrait d'un pays sous contrôle* (éditions Divergences, avril 2026).

« Les enquêtes administratives de sécurité impliquent la consultation d'une dizaine de fichiers, essentiellement policiers, poursuit-il. *Il y a tout d'abord le fichier TAJ, pour traitement des antécédents judiciaires, qui est le principal fichier policier. Il porte très mal son nom parce que, en réalité, il ne contient pas les antécédents judiciaires et le simple fait d'avoir été suspect dans une affaire suffit pour y être inscrit.*

« On peut également citer le FPR, pour fichier des personnes recherchées, où l'on trouve les fameuses "fiches S", pour sûreté de l'État, ajoute Yoann Nabat. *Mais, selon moi, le fichier le plus problématique est le fichier de prévention des atteintes à la sécurité publique de la police, le Pasp, et son équivalent pour la gendarmerie, le Gipasp.*

« C'est un fichier très large comprenant des informations sur des personnes dont on pense qu'elles peuvent représenter une menace à la sécurité publique, détaille le juriste. *On se situe donc très en amont de la commission d'une infraction. C'est de plus un fichier strictement policier, il n'y a pas de magistrat pour en valider l'accès.*

« C'est dans le Pasp que peuvent rentrer des manifestants, des militants, au nom de la prévention des atteintes à la sécurité publique, pointe-t-il. *La logique est qu'un militant ou un manifestant pourrait, à l'occasion de rassemblements, présenter un risque pour la sécurité publique.*

« Beaucoup d'autres fichiers sont consultés, une bonne dizaine, conclut Yoann Nabat. *Mais la recherche est automatisée* via *un système central, l'Accred, qui récupére les informations dans chaque fichier. Il est géré par le Sneas, le service national des enquêtes administratives de sécurité. »*

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de juin 2016, des travailleurs et travailleuses du secteur du spectacle, intermittent·es ou saisonniers et saisonnières se voient ainsi refuser l'accréditation qui leur permettrait d'accéder aux lieux où se déroule l'événement, et voient leur contrat rompu.

Ainsi, *« lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, près de 4 000 avis défavorables ont été émis sans aucune justification par la préfecture de Paris ; autant de personnes empêchées de travailler sur l'événement, privées de leur moyen de subsistance, injustement précarisées*, rappelle le communiqué du collectif intersyndical. *D'autres événements culturels ou commerciaux sont également décrétés "grand événement" et pratiquent le criblage des salarié·es et bénévoles, tels que le carnaval de Nice ou la fête du Citron à Menton »*.

Le recours de Camille, victime du fichage politique

Camille* fait partie de ces travailleuses qui ont perdu leur emploi après être passées au criblage. Depuis 2023, elle travaillait pour la « Semaine de la critique » du Festival de Cannes. Mais le 30 avril 2025, à la veille de sa prise de fonctions de chargée des invité·es pour un troisième CDD de un mois, elle apprend que les autorités administratives ont émis un avis défavorable à son accréditation indispensable pour pénétrer dans le périmètre de sécurité décrété autour du festival.

> J'ai non seulement perdu un employeur avec qui j'avais établi une relation de confiance mais cela m'empêche en plus de briguer un poste stable dans une autre organisation au sein du Festival de Cannes.
>
> Camille, travailleuse dans l'événementiel

À plusieurs reprises, Camille a confirmation de son exclusion de la part de son employeur et de la « Semaine de la critique », ainsi que des raisons de celle-ci. L'administration, elle, n'a répondu à aucune de ses demandes

d'explication. Camille a donc saisi, au mois d'octobre dernier, le tribunal administratif de Lyon afin d'obtenir l'annulation de son refus d'accréditation.

Dans son recours, l'avocat de Camille, M^{e} Thibault Laforcade, souligne qu'elle *« n'a jamais porté atteinte à la sécurité des personnes, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'État par son comportement »*. De même, *« elle n'a jamais été arrêtée ni placée en garde à vue »*.

Un seul élément sur le CV de Camille pourrait expliquer la méfiance des autorités : le fait qu'elle assume être *« une militante écologiste »* exprimant *« ses convictions publiquement, parfois en se rendant à des manifestations »*. Dans son recours, elle assure n'avoir *« jamais participé à une seule action violente ou ayant porté atteinte à la sécurité des personnes, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'État »* et se présente comme *« une militante pacifiste qui respecte l'État de droit »*.

« Le problème de la répression administrative est compliqué à saisir car cette notion est floue, explique Camille à *Mediapart*. *Il est très difficile de déterminer quelle action spécifique m'a mise dans cette situation. J'ai forcément repensé à tous les contrôles d'identité plus ou moins longs que j'ai subis en manifestation. »*

« J'ai non seulement perdu un employeur avec qui j'avais établi une relation de confiance mais cela m'empêche en plus de briguer un poste stable dans une autre organisation au sein du Festival de Cannes, poursuit-elle. *Lorsque je vois que de plus en plus d'événements sont classés "grands événements", je me demande si ce n'est pas tout le secteur de l'événementiel où il va être de plus en plus difficile de travailler lorsque l'on défend des valeurs écologistes et de justice sociale. »*

Sur la base de ce fichage politique, qui semble être la seule explication au refus d'accréditation de l'administration, M^{e} Thibault Laforcade a transmis, jeudi 7 mai, au Conseil constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité (QPC). Cette procédure permet, lors d'une procédure devant une juridiction administrative ou judiciaire, de saisir le juge constitutionnel afin de lui demander de trancher une question de droit.

> Par son utilisation abusive du criblage, la sous-préfecture de Grasse met en péril ses libertés d'expression et d'opinion et pratique une discrimination politique

Le collectif intersyndical

La QPC déposée par l'avocat de Camille vise les dispositions de l'article L211-11-1 du CSI. Celles-ci, en permettant d'empêcher une personne d'exercer une profession, *« sans exclure la prise en compte de ses opinions ou de son engagement militant pacifique et sans prévoir de garanties procédurales assurant une information suffisante, un accès effectif aux éléments déterminants du dossier et un débat contradictoire utile, portent-elles une atteinte disproportionnée à la liberté d'opinion et d'expression, au principe d'égalité et à l'interdiction des discriminations ainsi qu'au droit à un recours effectif ? »*, interroge la QPC.

« Il ne fait aucun doute que [l'avis négatif attribué à Camille] se base sur le fichage des militant·es et vise les convictions politiques de notre camarade, affirme de son côté le communiqué intersyndical*. Par son utilisation abusive du criblage, la sous-préfecture de Grasse met en péril ses libertés d'expression et d'opinion et pratique une discrimination politique. »*

À la veille de l'ouverture du festival, le collectif a mis en place un site internet proposant aux travailleur·euses du Festival de Cannes un Guide d'autodéfense politique et juridique contre le criblage.

Les organisations signataires se portent par ailleurs *« volontaires pour accompagner chaque démarche de personne victime d'un avis défavorable et empêchée sur l'événement, de quelque secteur d'activité que ce soit »*.

« Quand cela m'est arrivé, j'étais comme tétanisée, raconte Camille. *J'avais honte, notamment devant les autres professionnels, à qui je n'osais pas dire les raisons de mon exclusion. Il se trouve que j'avais quelques notions qui m'ont permis de faire ce recours. L'idée de ce guide est d'aider les personnes qui passent également par là et recenser le nombre de cas pour visibiliser cette répression. »*

acteurspublics.fr

Logement des fonctionnaires : les chiffres qui confirment l'urgence

Par Paul Idczak

5–6 minutes

Quinze mois après le lancement de la plateforme "Logement des agents publics", les premiers chiffres sur la fréquentation du portail sont désormais connus. Dans un document de travail consulté par *Acteurs publics* et envoyé aux syndicats en prévision d'un groupe de travail sur le logement, prévu ce lundi 11 mai, la direction générale de l'administration et de la fonction publique a compilé plusieurs données, qui permettent d'analyser la demande des agents publics face aux difficultés d'accéder à un logement social.

Un sujet pris, pour rappel, à bras-le-corps par le gouvernement, entre l'examen en cours de la proposition de loi visant à améliorer l'accès au logement des travailleurs des services publics, et la diffusion d'une circulaire, en février dernier, enjoignant les préfets de faire émerger des solutions locales pour améliorer l'efficacité de l'État. Car les chiffres se suffisent à eux-mêmes, avec un taux de satisfaction de demande de logement social par les agents publics atteignant seulement 20 % en 2023, dans un contexte de déficit d'attractivité croissant de la fonction publique.

Lire aussi : Logement des agents publics : le Sénat adopte l'augmentation des droits de réservation dans le parc social

Les chiffres inédits rassemblés par la DRH de l'État devraient conforter l'exécutif dans sa volonté de continuer à agir sur ce thème érigé en *"priorité"* par le ministère chargé de la Fonction publique. Depuis avril 2026, le portail "Logement des agents publics" a été visité 260 000 fois,

pour un total de 800 000 pages vues, émanant, pour 80 % d'entre elles, des moteurs de recherche – preuve de la proactivité des agents publics sur cette question. Pour le seul mois d'avril 2026, on compte plus de 75 000 pages vues, dont près de la moitié sur le simulateur d'éligibilité, qui permet aux utilisateurs de connaître, en quelques clics, à quel type de logement ils sont éligibles en locatif et en accession.

27 000 simulations d'éligibilité réalisées depuis 6 mois

Les données de l'étude chiffrée s'arrêtent plus précisément sur les profils des utilisateurs qui ont testé ce simulateur depuis novembre 2025. Un moyen d'identifier les zones les plus tendues, les employeurs les plus concernés, mais aussi les catégories d'agents les plus demandeurs d'un logement public.

Premier enseignement : les agents les plus précaires ont le plus largement testé leur éligibilité. Les trois quarts des 26 700 simulations effectuées sur le portail au cours des six derniers mois ont concerné les fonctionnaires et les contractuels avec un niveau de vie inférieur à 25 600 euros par an. Plus d'un tiers du total concerne même des agents dont le revenu fiscal déclaré ne dépasse pas les 13 500 euros. A contrario, les simulations qui ont émané d'agents gagnant plus de 45 000 euros n'ont représenté que 3 % des tests recensés par la DGAFP.

Lire aussi : Logement des fonctionnaires : le ministre David Amiel demande aux préfets de région de bâtir des solutions locales

Du côté des employeurs, l'Éducation nationale et la fonction publique territoriale tiennent le haut de la liste, avec respectivement 22 % et 17 % des simulations réalisées par leurs agents, devant Bercy (11 %), le ministère de l'Intérieur (9 %) et le versant hospitalier (8 %). À noter également que l'essentiel des tests d'éligibilité a émané des plus grands bassins d'emploi, qui représentent également, de fait, des zones tendues marquées par une hausse des prix de l'immobilier.

L'Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont, dans ce sens, largement concernées par des simulations, tout comme la métropole lyonnaise. *"L'identification des bassins prioritaires d'accès au*

logement pour les agents publics est un enjeu", précisait l'entourage de David Amiel à *Acteurs publics* en février dernier. La remontée de ces données fait donc figure d'élément précieux pour le gouvernement.

La proposition de loi sur le logement des agents publics revue à la marge en CMP

Examinée en avril dernier en commission mixte paritaire après avoir été adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat en première lecture, la proposition de loi visant à améliorer l'accès au logement des travailleurs des services publics n'a connu que de légères révisions. La "clause de fonction", mesure centrale du texte, y figure toujours, tandis que le taux de réservation de l'État dans le parc social, relevé à 50 % par le Sénat, n'a pas été modifié. En revanche, l'article 6, qui prévoyait le lancement d'une mission de préfiguration d'un "Action logement" du service public, n'a pas été retenu. *"Nous estimons qu'il doit désormais relever d'une initiative du ministre David Amiel"*, a noté la sénatrice Amel Gacquerre. Sont également conservées les mesures visant à recentrer les dérogations aux règles d'urbanisme en faveur de projets tendant à améliorer le logement des travailleurs du secteur public. Avec, les concernant, l'ajout d'un mécanisme de contrôle permettant de mobiliser les polices de l'urbanisme, dans le cas où les bâtiments créés dans ce cadre ne seraient plus affectés au logement public.

acteurspublics.fr

Hautes fonctionnaires, diplomates, magistrates : la parité marque le pas au sommet de l'État

Par Marie Malaterre

4–5 minutes

À un an de la prochaine élection présidentielle en France, Oxfam dresse un constat sans appel : la parité aux postes de pouvoir est en panne.

Selon les derniers résultats de son index de féminisation du pouvoir réalisé à la suite de la nomination du gouvernement Lecornu et des élections municipales de mars 2026, *"aucun progrès n'est à signaler en matière de parité",* dénonce l'association. Le taux de féminisation stagne ainsi à 28 % et des régressions sont à noter à la sortie des élections municipales, notamment dans les grandes villes.

Le taux de féminisation du pouvoir entend mesurer la représentation des femmes dans les différentes instances décisionnelles depuis 2010. L'indicateur analyse la présence féminine dans les organes exécutifs, législatifs, locaux et dans la haute fonction publique de l'État et les agences de l'État pour évaluer l'évolution de la parité dans les sphères de pouvoir.

Si le pouvoir parlementaire avec un taux de parité de 35 %, en recul de 2,6 points par rapport à 2025, et le pouvoir local à 22 %, en baisse de 2,6 points, régressent, les pouvoirs exécutifs et "autres pouvoirs", à savoir la haute fonction publique et les hautes juridictions, s'en sortent un peu mieux avec, pour cette dernière catégorie, un taux de féminisation de 23 % en progression de 3,3 points sur un an.

Lire aussi : Parité : un baromètre pour mesurer la répartition du pouvoir décisionnel dans la haute fonction publique

Dans le détail, dans les hautes juridictions, Cour de cassation, Conseil d'État, Conseil constitutionnel, Cour de justice de la République, Cour des comptes, on dénombre 20 % de femmes, un chiffre stable, et par exemple 3 femmes sur 9 au Conseil constitutionnel. Oxfam France souligne que le Conseil constitutionnel n'a jamais été présidé par une femme et que, depuis sa création, les femmes ne représentent que 14 % des Sages.

L'index dénombre 17 % de préfètes en 2026, un chiffre en recul de 2,6 % par rapport à l'année dernière. Une donnée qui a également été étudiée par l'association Administration moderne sur la base d'une analyse des nominations au Journal officiel au cours de l'année 2025. Il ressortait de ces travaux une féminisation "visible" du corps préfectoral avec plusieurs décrets récents montrant des nominations de préfètes sur des postes clés, mais une féminisation qui reste *"très en deçà d'une réelle parité".*

Dans les ambassades, la situation est quasiment stable avec 34 % de femmes françaises ambassadrices en 2026, en très léger recul de 0,7 %. Au niveau des femmes présidant une haute autorité ou une agence d'État en 2026, la féminisation progresse avec 36 % de femmes en hausse de 1,7 %.

Renforcer le cadre législatif et les quotas

Malgré une panoplie d'outils que les décideurs ont l'obligation d'utiliser concernant la haute fonction publique, à savoir le dispositif de nominations équilibrées (DNE), les plans d'action "égalité professionnelle" ou encore l'index égalité professionnelle, leur efficacité dépend encore de leur degré d'appropriation mais aussi de leur intégration dans les pratiques quotidiennes de gestion des ressources humaines.

S'il reste indéniable qu'au cours des 80 dernières années, le pouvoir s'est radicalement féminisé, le compte n'y est toujours pas pour Oxfam France qui exhorte les responsables politiques *"à faire mieux"* et ce, de manière urgente. *"Les progrès de parité ne sont jamais arrivés par miracle",* poursuit l'association, invitant les responsables politiques à nommer plus

de femmes aux postes de pouvoir.

Elle formule également une série de propositions pour les y aider, notamment en renforçant le cadre législatif et les quotas de parité dans les instances décisionnelles. Oxfam insiste aussi sur la nécessité de sanctionner davantage le non-respect de ces obligations légales. Parmi les autres pistes : le développement de programmes de formation et de mentorat pour préparer les femmes à accéder à des postes de décision, une transformation des cultures organisationnelles pour éliminer les biais de genre ou encore l'amélioration de la collecte et de la publication de données sexuées pour mesurer les progrès et identifier les obstacles.

acteurspublics.fr

Finances publiques : la Cour des comptes alerte sur la nécessité de réduire les reports de crédits

Par Philippine Ramognino

7–9 minutes

“Les reports de crédits ont été très élevés ces dernières années, et restent élevés actuellement.” C’est l’un des points évoqués par la présidente de la première chambre de la Cour des comptes, Carine Camby, devant le Sénat le 6 mai dernier. Auditionnée par la commission des finances à la place de la Première présidente, Amélie de Montchalin – celle-ci se déportant des dossiers dont elle a eu la charge en tant que ministre des Comptes publics – , Carine Camby a été invitée à répondre aux questions des sénateurs quant aux divers textes récemment publiés par la rue Cambon, dont le rapport sur le budget de l’État en 2025 et l’avis sur le projet de loi relatif aux résultats de la gestion.

Lire aussi : Budget de l’État : la Cour des comptes appelle à un changement structurel de méthode

Tandis que le gouvernement Lecornu affiche une volonté de reprise en main des comptes publics à l’heure de la crise budgétaire, l’enjeu des reports de crédits d’une année sur l’autre suscite un intérêt croissant. *“Les reports de crédits, les charges à payer, les restes à payer… tout cela est un petit peu confus, peut-être un peu technique, mais c’est important”*, a notamment pointé le sénateur centriste Vincent Delahaye.

Une pratique qui s’est banalisée

Selon l’article 15 de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) et le principe d’annualité budgétaire, les crédits ouverts fixés au titre d’une

année ne créent aucun droit au titre des années suivantes. Et, ce, car ils doivent faire l'objet d'un vote au sein du Parlement dans le cadre du projet de loi de finances. Des dérogations existent toutefois lorsque les crédits n'ont pas intégralement été décaissés à la fin de l'année : ils peuvent alors être reportés sur le même programme ou sur un programme poursuivant les mêmes objectifs par arrêté ministériel, dans la limite de 3 % des crédits initiaux.

Ce plafond peut être dépassé *"par une disposition dûment motivée de la loi de finances"*, et sauf nécessité impérieuse d'intérêt national, le montant total des crédits de paiement reportés ne peut aller au-delà de 5 % des crédits ouverts par la loi de finances de l'année. *"Cette possibilité, qui était utilisée de manière très modérée jusqu'en 2020, a été au contraire mise en œuvre massivement lors de l'exercice 2021 pour les crédits ouverts sur la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire » et non encore consommés*, notait Jean-François Husson dans son rapport sur le dernier PLF. *Si le contexte d'urgence permettait de comprendre ce choix, le gouvernement a utilisé la même technique, au cours des années suivantes, pour reporter des crédits non seulement sur une autre mission à vocation temporaire, la mission « Plan de relance », mais aussi, de manière générale, sur un grand nombre de missions du budget général."*

Le rapporteur général du budget notait également qu'il *"est même arrivé que des crédits ne soient reportés que pour être immédiatement annulés et permettre ainsi, par compensation, l'ouverture de crédits nouveaux, sur d'autres programmes, par voie de décret"*. Jean-François Husson avait toutefois apprécié la réduction progressive des reports de crédits qui, hors missions temporaires, ont retrouvé un niveau inférieur à 3 milliards d'euros. Mais est-ce que cet effort dans la loi de finances 2026 permet de faire face à la totalité des engagements intégrés dans ces restes à payer ?

Pilotage opaque

À cette question posée par le sénateur Vincent Delahaye, Carine Camby a répondu qu'ils représentent *"une contrainte considérable sur les*

budgets futurs", dans la mesure où il s'agit d'autorisations d'engagement qui nécessiteront *in fine* des crédits de paiement. *"On peut avoir un petit impact sur l'échelonnement des crédits de paiement, mais quand on est sur des masses considérables comme les investissements de dépense en ce moment, on voit bien qu'il y a une rigidité très forte"*, a partagé la présidente de la première chambre de la Cour des comptes.

Au cœur des réflexions, la question de la mission "Plan de relance". Celle-ci représente en effet un tiers des reports de crédits. Illustration dans la loi de finances pour 2026 : aucun crédit ne lui a été assigné, celle-ci étant exclusivement financée par les reports. *"Il faut absolument diminuer les reports au niveau le plus bas possible car c'est une facilité budgétaire pour les ministères qui peut contribuer au dérapage de la dépense"*, a alerté Carine Camby.

Lire aussi : Comment le plan de relance va poursuivre sa mise en extinction

Une posture partagée par le ministre David Amiel, lors de son audition devant l'Assemblée nationale le 29 avril dernier, selon lequel les reports de crédits *"contribuent à opacifier le pilotage de nos finances publiques"*. *"Il faudrait souligner que nous avons – et c'est une des premières décisions que j'ai eu à proposer au Premier ministre en prenant mes fonctions – divisé par deux les reports de crédits par rapport à leur niveau de l'année dernière"*, s'était-il toutefois félicité. Dans le détail, selon les chiffres partagés par le ministre de l'Action et des comptes publics, les reports de crédits au sens du budget général ont été arrêtés à 2,1 milliards d'euros pour 2026 contre 4,4 milliards d'euros de 2024 à 2025.

Plan de relance : où sont passés les milliards ?

Au-delà d'augmenter le volume des reports de crédits, le plan de relance interroge les parlementaires. Lors de l'audition de Carine Camby, Jean-François Husson a ainsi pointé que si la dépense publique en 2025 est globalement conforme à la loi de finances initiale, les dépenses d'investissement, de leur côté, sont inférieures de plus de 10 % à la prévision (26 milliards d'euros contre 29 milliards). "*Faut-il y voir le signe d'un endettement supplémentaire de l'exercice comme chaque année,*

qui malheureusement a visé à couvrir d'abord le fonctionnement courant et les interventions de l'État bien davantage que les investissements ?", a interrogé le rapporteur général du budget. La Cour des comptes a par ailleurs souligné que certains budgets opérationnels du programme de la mission plan de relance ont vocation à subsister jusqu'en 2042, faisant là encore craindre à Jean-François Husson qu'un grand nombre de dispositifs créés au nom du plan *"ont en fait conduit à un alourdissement sur le long terme des missions et donc des dépenses de l'État"*. La présidente de la première chambre de la rue Cambon a convenu que sur le volet de l'investissement, *"il y a eu des mouvements sur France 2030, comme vous l'avez signalé, qui sont plutôt à la baisse"*. Carine Camby a annoncé que la Cour se penche actuellement sur le plan France 2030, afin d'en dresser un bilan. *"Les conclusions ne sont pas encore définitives, mais je pense que ce sera très utile de voir où sont allés les 54 milliards d'euros qui étaient prévus"*, a-t-elle glissé. Pointant par ailleurs une *"grande dispersion des bénéficiaires"* ainsi qu'une *"difficulté à suivre l'impact effectif"*. Les parlementaires comme le grand public pourront y voir plus clair dans les mois qui viennent, la sortie du rapport étant prévue pour début septembre.

acteurspublics.fr

La Caisse des dépôts signe avec Mistral AI pour équiper ses agents

Par Victoria Beurnez

3–4 minutes

Le champion français Mistral continue de se déployer dans l'administration. Après le lancement de l'Assistant IA, auprès de 10 000 agents publics, en octobre dernier, c'est désormais la Caisse des dépôts qui va outiller ses agents avec la solution d'intelligence artificielle française. Celle-ci a annoncé, le 4 mai dernier, la signature d'un accord-cadre "*pour le déploiement de solutions d'IA générative et l'acquisition de capacités de calcul GPU, un processeur spécialisé conçu à l'origine pour accélérer le rendu graphique qui peut traiter simultanément de nombreuses données*".

100 000 utilisateurs envisagés

Le périmètre du projet est encore plus ambitieux – pour l'instant – que l'Assistant IA : l'accord-cadre prévoit en effet le déploiement de 40 000 licences d'IA – comprendre ici, des contrats d'utilisation individuels – dès le lancement. Les agents des 19 filiales de la Caisse des dépôts, dont La Poste ou encore BPIFrance, pourront utiliser les différents modèles de Mistral AI, à savoir l'assistant conversationnel, des modules de création d'agents d'intelligence artificielle. Le projet est assez similaire à ce que propose désormais la cellule du numérique pour l'enseignement supérieur, qui vient de proposer à 81 établissements publics de tester deux outils de Mistral AI.

Lire aussi : L'Enseignement supérieur se lance à son tour dans une expérimentation de Mistral AI

Au sein de la Caisse des dépôts, les agents concernés pourront aussi compter sur de l'accompagnement et sur une capacité d'adaptation des outils à leurs besoins et aux cas d'usage qu'ils feront remonter progressivement. Ils ambitionnent ainsi d'atteindre les 100 000 utilisateurs "*pendant toute la vie du contrat*".

Trois cas d'usage identifiés

À ce stade, trois cas d'usage ont été identifiés : "*un assistant IA généraliste pour les collaborateurs*", "*un outil dédié à la conception de systèmes d'information*", et "*un AI studio pour le développement d'usages spécifiques*", explique la Caisse des dépôts.

Par ailleurs, la Caisse des dépôts a également annoncé la création d'une "IA Factory" : il s'agit d'une infrastructure, montée en partenariat avec Mistral AI, et destinée à faire accélérer les usages de l'intelligence artificielle dans le groupe et pour les agents concernés. L'objectif est surtout de déployer une infrastructure de calcul souveraine, pour éviter de dépendre de solutions extérieures, et "*garantir la souveraineté, la conformité règlementaire, la performance économique et la souplesse d'exécution*", explique la Caisse des dépôts.

Lire aussi : La Caisse des dépôts repense son site web pour accélérer vers le numérique frugal

Côté souveraineté, justement, tout le projet sera intégré dans un *datacenter* en cours de construction par Mistral, dédié à l'intelligence artificielle, dans l'Essonne. Enfin, si le montant du contrat n'a pas été révélé, il s'intègre dans le plan "Horizon Numérique" de la Caisse, un plan de 18 milliards d'euros sur 4 ans pour accélérer la transformation numérique.

acteurspublics.fr

“La responsabilité financière ne sanctionne pas les mauvais stratèges, mais les décisions irrégulières”

Par Philippine Ramognino

13–16 minutes

Dans quel contexte avez-vous démarré votre thèse sur la responsabilité financière des gestionnaires publics dans le secteur de la santé ?

L’idée de cette thèse, que je réalise en parallèle de mes activités professionnelles, est tirée de mon expérience hospitalière. J’ai pu constater de vraies interrogations de directeurs d’hôpitaux quant à la manière dont ce régime de responsabilité pouvait s’appliquer à leurs décisions, et j’avais le sentiment qu’il était à la fois méconnu et parfois mal compris. La doctrine s’intéressait par ailleurs assez peu à son application dans le secteur de la santé. J’ai donc opté pour une approche à la fois déductive, portant sur l’analyse du régime légal et de son application possible, mais aussi inductive, avec une analyse approfondie de la jurisprudence financière relative au secteur de la santé. Car énoncer les normes applicables ne suffit pas : observer comment le parquet et le juge raisonnent et l’appliquent concrètement est indispensable. La période de mes recherches s’étend de 1948, année de création de la Cour de discipline budgétaire et financière, jusqu’en 2025. Cela permet d’intégrer un bilan des trois premières années de la réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics, entrée en vigueur le 1er janvier 2023, tout en bénéficiant d’une profondeur historique suffisante.

La réforme de 2023 a-t-elle rendu obsolète la jurisprudence antérieure, ou celle-ci conserve-t-elle une valeur pour les

gestionnaires ?

La réforme entrée en vigueur le 1er janvier 2023 n'a pas créé un nouveau régime : c'est un malentendu majeur, très répandu parmi les justiciables. Il s'agit de la réforme d'un régime qui préexistait, mis en œuvre devant la Cour de discipline budgétaire et financière créée en 1948, dont le régime actuel est largement l'héritier. En examinant ce qui a véritablement changé, on constate que la majorité des infractions ont été conservées, modulo certes quelques évolutions quant à leurs conditions d'application. Les modifications portent en fait beaucoup sur la procédure, ce qui est assez peu relevé, avec notamment l'ouverture d'une voie d'appel avec la création d'une nouvelle juridiction, la Cour d'appel financière. De fait, étudier l'histoire de ce régime est incontournable pour comprendre comment le juge et le parquet raisonnent aujourd'hui.

Et quels constats peut-on tirer des décisions de justice antérieures ?

Historiquement, les juridictions financières ont toujours fait preuve de compréhension et d'une grande attention aux circonstances dans lesquelles les gestionnaires publics hospitaliers prennent leurs décisions. Une infraction constatée ne débouche pas nécessairement sur des poursuites ni, *a fortiori*, une condamnation. Le nombre de décisions rendues concernant des directeurs d'établissements sanitaires ou médico-sociaux depuis 1948 est en réalité très faible : moins d'une affaire par an. Il n'est pas beaucoup plus important en élargissant à l'ensemble du secteur de la santé. De fait, si des craintes sont régulièrement relayées, les données invitent, elles, à davantage de sérénité. Le nouveau régime n'a pas changé cette dynamique : depuis l'entrée en vigueur de la réforme, seule une décision sur 68 rendues (à date de notre entretien) concernait des directeurs d'établissements de santé ou médico-sociaux. Cela ne signifie pas que les infractions sont inexistantes ou, à l'inverse, que les magistrats financiers se désintéressent du secteur. Le filtre s'opère en amont. Le parquet analyse précisément les faits et signalements qui lui sont remontés, et peut décider de classer l'affaire, soit en première phase, lorsqu'il estime que les faits ne sont pas caractérisés, soit en deuxième phase, après une première enquête ayant

donné la possibilité aux mis en cause potentiels de s'exprimer. La procureure générale peut le cas échéant décider d'une mesure alternative à des poursuites, sous la forme d'un rappel à la loi ou d'une communication à l'intention du justiciable concerné, voire de ses tutelles. Le parquet tient compte de la jurisprudence du juge financier et des circonstances concrètes, notamment lorsqu'une irrégularité a été commise avec pour seule fin d'assurer la continuité du service et qu'elle présente un caractère isolé. Dans ces cas, le parquet peut décider de classer sans que la procédure aboutisse devant une formation de jugement. C'est ce qui explique que, depuis le 1er janvier 2023, seule une affaire a abouti à la condamnation de gestionnaires hospitaliers – deux directeurs et une attachée de direction d'administration hospitalière – , pour inexécution de décisions de justice pendant plusieurs années. Une autre affaire concernant un centre hospitalier a été jugée, mais elle avait en fait conduit à la mise en cause et à la condamnation d'un directeur général d'ARS.

> Dans la mesure où le régime était jusqu'ici assez méconnu, l'introduction d'une réforme a pu générer de la confusion dans l'esprit des gestionnaires de terrain

Vous dites que l'ordonnance n'a pas révolutionné le régime. Rien n'a donc évolué du côté de la fonction publique hospitalière ?

Les craintes qui s'expriment régulièrement chez les gestionnaires, et qui dépassent du reste beaucoup le secteur de la santé, portent surtout sur l'infraction "phare" ou "standard" du régime, aujourd'hui prévue à l'article L131-9 du code des juridictions financières. Celle-ci sanctionne le manquement aux règles d'exécution des dépenses et des recettes, à l'origine d'une faute grave causant un préjudice financier significatif. Mais cette infraction n'est pas nouvelle : elle existe depuis 1948 ! Elle a certes évolué depuis, et la réforme a notamment introduit une condition supplémentaire imposant l'existence d'un "préjudice financier significatif". On peut immédiatement constater que cela rend, en fait, l'infraction plus difficile à caractériser, ce que relève d'ailleurs la doctrine. Mais beaucoup de gestionnaires n'ont retenu que cet aspect de l'infraction, et en ont conclu que toute décision entraînant un préjudice financier significatif

pouvait les exposer à des poursuites juridictionnelles. Ce faisant, ils omettent la première condition, pourtant essentielle : il faut d'abord qu'il y ait eu un manquement aux règles. Un exemple concret, tiré d'échanges que j'ai pu avoir avec des professionnels, illustre ce malentendu. De nombreux hôpitaux ont investi dans des robots chirurgicaux, au prix d'un effort financier considérable, avec le pari sur l'avenir d'améliorer la prise en charge des patients et d'être davantage attractifs pour les professionnels. Certains établissements n'ont cependant pas atteint leurs objectifs ni le niveau d'activité escompté avec un tel investissement, avec un impact financier parfois important. Des directeurs ont exprimé la crainte d'être poursuivis pour cela. Or, la responsabilité financière ne sanctionne pas les mauvais stratèges ni même fondamentalement les mauvaises décisions de gestion : elle sanctionne les décisions irrégulières. Un robot chirurgical acheté dans le respect des règles de la commande publique, même s'il s'avère finalement être un investissement hasardeux, n'exposera jamais son acheteur à des poursuites devant le juge financier. La chambre régionale des comptes pourra éventuellement en faire observation dans un rapport non juridictionnel, et la tutelle, l'agence régionale de santé, pourra le cas échéant demander des comptes au directeur. Une mauvaise décision de gestion au sens de mauvaise stratégie – tant qu'elle n'est pas illégale – est l'affaire de la hiérarchie, et non du juge.

Peut-on donc dire que, du côté de la fonction publique hospitalière, les conséquences de la réforme sont moins d'ordre juridique que d'ordre organisationnel et presque psychologique ?

C'est une bonne question. Dans la mesure où le régime était jusqu'ici assez méconnu, l'introduction d'une réforme a pu générer de la confusion dans l'esprit des gestionnaires de terrain. Je le comprends assez bien : tout le monde n'est pas expert de la responsabilité financière des gestionnaires publics, ni n'a du reste le temps de le devenir, surtout en occupant des fonctions opérationnelles exigeantes. Le régime avait au total connu seulement 264 décisions devant la CDBF, entre 1948 et le 31 décembre 2022. Ce n'était donc pas une activité juridictionnelle foisonnante. La modification législative a conduit beaucoup de

gestionnaires publics à croire qu'un régime entièrement nouveau s'appliquait désormais. Le contexte n'a rien arrangé : dans un environnement post-Covid marqué par les difficultés financières de nombreux établissements ainsi que des tensions sur les ressources humaines, l'idée que les poursuites pourraient survenir davantage que par le passé a facilement prospéré. Les données viennent pourtant démentir cette crainte, et rappeler que tel n'est pas l'objet de ce régime. Le parquet général de la Cour des comptes insiste d'ailleurs régulièrement sur le fait que la RFGP n'est pas un contentieux "de masse", et n'a certainement pas vocation à le devenir.

L'analyse des décisions concernant le secteur hospitalier révèle une attention très marquée du juge aux circonstances

Le juge est-il plus "clément" lorsqu'il s'agit de la santé ? N'y a-t-il pas deux poids deux mesures par rapport aux autres fonctions publiques ?

D'abord, ce que l'on peut dire, c'est que la reconnaissance de circonstances atténuantes ou absolutoires de responsabilité n'est pas propre au secteur de la santé : elle est relevée par la doctrine pour des affaires relevant du secteur public local ou d'autres pans de l'action publique, et il suffit pour s'en convaincre de lire la jurisprudence. En revanche, l'analyse des décisions concernant le secteur hospitalier révèle une attention très marquée du juge aux circonstances dans lesquelles les décisions ont été prises, tenant compte des spécificités et des contraintes propres à ce secteur. Pour autant, je ne suis pas en mesure d'affirmer aujourd'hui qu'il existerait une clémence particulière à l'égard du secteur de la santé par rapport aux autres. Cela mériterait une étude comparative approfondie, qui dépasse le champ de mes recherches !

Quels enseignements avez-vous tirés des jurisprudences depuis 1948 que vous avez analysées, propres au secteur hospitalier ?

La principale surprise tient à la nature des infractions reprochées. Parmi les différentes infractions existantes, certaines n'ont pour ainsi dire jamais été mobilisées. Mais ce qui m'a le plus surpris, c'est la place occupée par la gestion de fait. Il s'agit d'une infraction historiquement méconnue et très

particulière, longtemps jugée qui plus est selon une procédure spécifique. Elle sanctionne le fait qu'une personne, normalement étrangère au maniement des deniers publics en ce qu'elle ne dispose pas de la qualité légale pour ce faire, les ait manipulés d'une manière ou d'une autre. Elle vise à préserver le monopole du comptable public : l'argent public doit transiter exclusivement par les mains de ceux qui ont qualité pour ce faire, et le simple fait de détenir de tels fonds peut suffire à engager la responsabilité de son détenteur. Cette infraction se révèle être la deuxième ayant le plus conduit des gestionnaires du secteur hospitalier ou médico-social à être renvoyés devant une formation juridictionnelle. L'explication tient sans doute aux conditions de gestion qui ont longtemps prévalu dans le secteur : des deniers relevant de la compétence exclusive du comptable public ont parfois été manipulés par d'autres personnes, sans toujours d'ailleurs que ces dernières aient été mal intentionnées. La première infraction, en volume, ayant le plus fréquemment donné lieu au renvoi de personnes devant une formation juridictionnelle est l'infraction "standard" de manquement aux règles d'exécution des recettes et des dépenses, le plus souvent dans le cadre de marchés publics ou de rémunérations irrégulières de personnels médicaux. Elle est suivie, donc, par la gestion de fait, tandis que l'infraction d'octroi d'un avantage injustifié occupe la troisième position.

La réforme a-t-elle entraîné des modifications de comportements, des réorganisations, des évolutions de contrôle interne en termes de maîtrise des risques ?

De nombreuses procédures qui s'imposent aux établissements de santé et médico-sociaux, à l'instar du contrôle interne et d'outils classiques de maîtrise des risques, constituent en réalité des leviers permettant de prévenir efficacement la commission d'infractions financières. Travailler sur le processus de la dépense, de l'engagement jusqu'au paiement en passant par la liquidation et l'ordonnancement, c'est précisément se doter de procédures internes solides. Identifier les zones de fragilité ainsi que les éventuelles irrégularités, leurs causes, fondements, et perspectives de remédiation participe de cette démarche. Cette culture semble aujourd'hui de mieux en mieux ancrée dans l'esprit des directeurs

d'établissement, qui ont une réelle volonté d'exercer leurs fonctions avec efficacité et rigueur. En revanche, un problème inverse peut découler de la méconnaissance de la RFGP, certains gestionnaires pouvant être conduits, par une mauvaise appréciation de cette dernière, à une prudence excessive. Or, entre la témérité sans aucune considération pour la règle et la pusillanimité qui va au-delà de ce qu'attend cette dernière, il y a un très large espace pour l'action au service du patient. C'est précisément ce qui rend utile, de mon point de vue, des recherches approfondies sur l'application de ce régime dans le secteur de la santé, que les gestionnaires pourront ensuite s'approprier.

Propos recueillis par Philippine Ramognino